



*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

# Rapport d'Activités 2018

## Le mot du Président

### « Ensemble pour construire l'avenir »

Chers amis,

Les années passent mais ne se ressemblent pas à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, comme en témoigne ce rapport d'activités. C'est en effet un document important de la vie de notre collectivité, puisqu'il retrace l'ensemble des projets menés à bien, durant l'année écoulée, au service des habitants et du territoire.

**Des habitants** que nous servons, pour leur permettre de vivre, dans un cadre de vie agréable, en mettant à disposition des services de qualité, ajustés à leurs besoins.

**Un territoire** que nous façonnons, à travers nos politiques publiques, afin de l'adapter aux évolutions de la société et de l'environnement.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite d'une politique environnementale forte à travers différents plans. Le programme local de l'habitat, le plan climat énergie territorial ont notamment permis d'accompagner concrètement de nombreuses familles dans la rénovation énergétique de leur logement et l'apprentissage des éco-gestes. De même nous sommes engagés dans la première étape d'étude d'opportunité sur la méthanisation avec les agriculteurs locaux. Enfin, je n'oublie pas le programme rivières et préservation des milieux naturels mené dans le cadre de Natura 2000 ou encore le plan de gestion des déchets et de la ressource en eau.



Aménager le territoire, c'est aussi permettre aux habitants de continuer d'habiter partout et de bénéficier de services au plus près de leur lieu de vie. C'est le sens de l'action quotidienne du service des transports qu'il soit scolaire ou non, avec la mise en place du transport à la demande.

C'est aussi le sens des prestations offertes pour nos chères « petites têtes blondes », dans les 30 structures péri-scolaires, les 9 accueils extra-scolaires et les structures petite-enfance. Sans oublier le Conservatoire de Musique et l'école des Beaux-Arts qui eux aussi agissent de manière itinérante et contribuent ainsi à la cohésion sociale.

Et puis 2018 a enfin été marquée par des investissements forts en direction des équipements sportifs de Meursault et de Beaune et le lancement d'une réflexion pour la création de nouveaux complexes à Nolay et Ladoix-Serrigny.

Autant de projets et d'actions portés par des agents et des élus dont je souhaite saluer l'implication et la mobilisation tout au long de l'année.

**Alain SUGUENOT**

Président de la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE Côte & Sud

## Le Sommaire

# 4

### Présentation de l'Agglomération :

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

### Les moyens au service d'un territoire :

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources

# 14

# 40

### Les Actions économiques et d'aménagement :

- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Energie Territorial
- La Gestion du droit des sols / FEDER
- Les ZAC et autres missions urbanisme
- La Mobilité dans l'Agglomération

### Les Actions environnementales :

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels

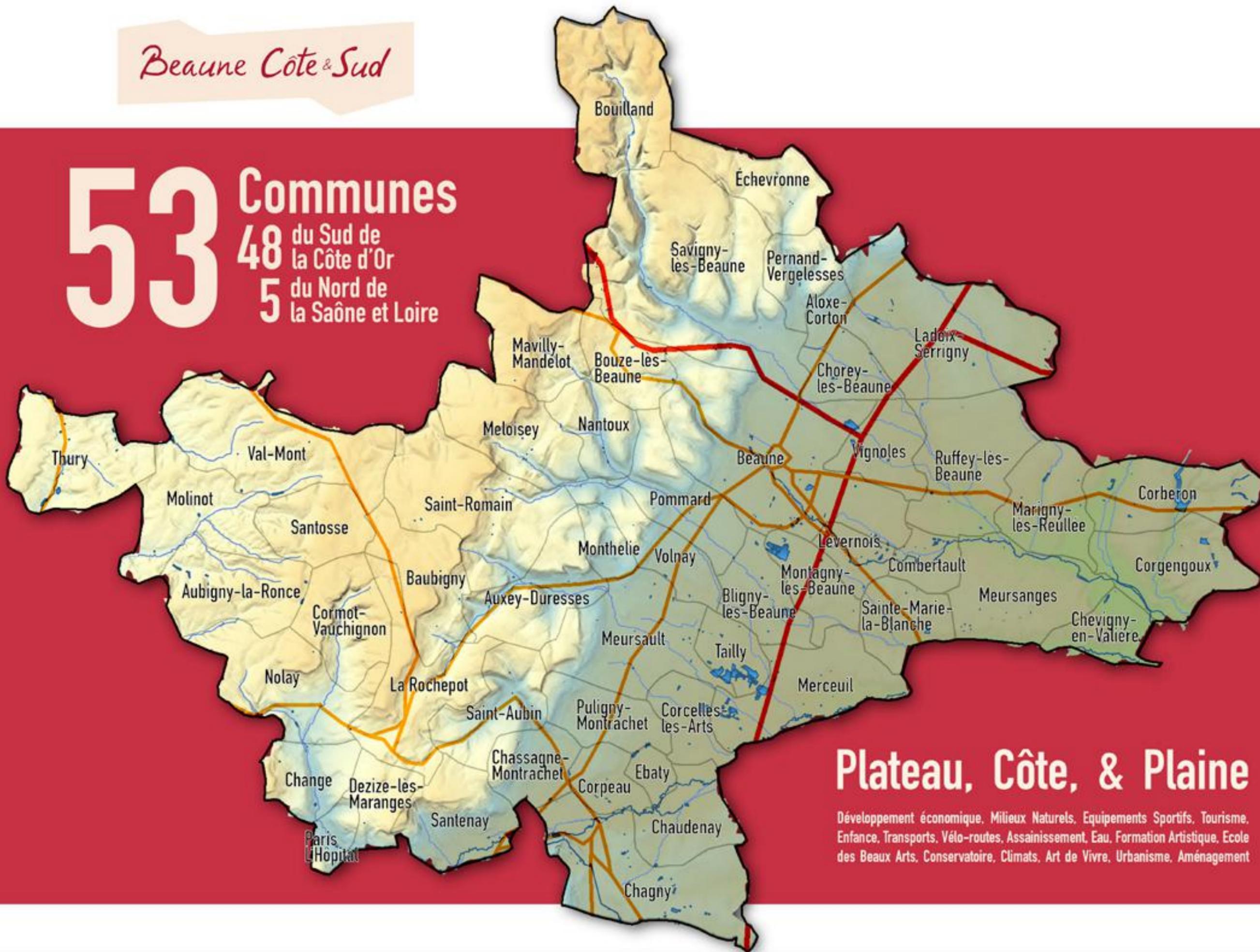
# 60

# 82

### Les actions au bénéfice de la cohésion sociale :

- L'action famille :
  - L'enfance
  - La petite enfance
- L'action culturelle :
  - Conservatoire
  - Beaux-Arts
- Les équipements sportifs

**53** Communes  
48 du Sud de la Côte d'Or  
5 du Nord de la Saône et Loire



## Plateau, Côte, & Plaine

Développement économique, Milieux Naturels, Equipements Sportifs, Tourisme, Enfance, Transports, Vélo-routes, Assainissement, Eau, Formation Artistique, Ecole des Beaux Arts, Conservatoire, Climats, Art de Vivre, Urbanisme, Aménagement

## Beaune Côte & Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité, répondant à leurs besoins quotidiens.

### L'Institution

Le Conseil Communautaire 93 membres

Le Bureau 21 membres

Commission environnement, cadre de vie et aménagement durable  
18 membres

Commission développement économique, tourisme  
19 membres

Commission action sociale, sport, culture  
17 membres

Commission aménagement du territoire, infrastructures, transport  
18 membres

Commission finances, synthèse  
20 membres



## Les Compétences de l'Agglomération

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.
- Eau-assainissement
- GEMAPI
- Eaux Pluviales

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières



### Chiffres Clefs :

**53** Communes  
48 du Sud de la Côte d'Or  
5 du Nord de la Saône et Loire

**552** km<sup>2</sup> de territoire

 Création le 1er janvier 2007

**52364** habitants

## Le Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire compte 93 élus représentant 53 communes, en tenant compte du nombre des habitants qui les composent.



En 2018, le Conseil s'est réuni 5 fois et a pris 99 délibérations.

ALOXE CORTON, 153 habitants  
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 166 habitants  
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 307 habitants  
Bernard BATAULT

BAUBIGNY, 202 habitants  
Patrick MANIERE

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1241 habitants  
Gabriel FOURNIER

BOUILLAND, 210 habitants  
Jean-Noël MORY

BEAUNE, 21 644 habitants  
Alain SUGUENOT  
Jean Luc BECQUET  
Nadine BELISSANT-REYDET  
Isabelle BIANCHI  
Pierre BOLZE  
Raphaël BOUILLET  
Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS  
Marie-France BRAVARD  
Anne CAILLAUD  
Frédéric CANCEL  
Jean-François CHAMPION  
Carole CHÂTEAU  
Xaxier COSTE  
Ariane DIERICKX  
Stéphane DAHLEN  
Alexis FAIVRE  
Philippe FALCE  
Thibaut GLOAGUEN  
Fabrice JACQUET  
Danièle JONDOT-PAYMAL  
Marie-Odile LABEAUNE  
Virginie LONGIN  
Marie-Laurence MERVILLE  
Justine MONNOT  
Marie-Laure RAKIC  
Philippe ROUX  
Jacques THOMAS  
Antoine TRIFFAULT-MOREAU  
Carla VIAL  
Jean-Benoit VUITTENEZ

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 317 habitants  
René l'Excellent

CHAGNY, 5 605 habitants  
Michel PICARD  
Martine BOUGEOT  
Estelle BERNARD BRUNAUD  
Philippe DIDAILLER  
Patrick FERRANDO  
Patricia ROSSIGNOL  
Michel RODIER

CHANGE, 221 habitants  
Christophe MONNOT

CHASSAGNE-MONTRACHET, 308 habitants  
Céline DANCER

CHAUDENAY, 1 109 habitants  
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN -VALIERE, 348 habitants  
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 632 habitants  
Liliane JAILLET

COMBERTAULT, 565 habitants  
Didier SAINT EVE

CORBERON, 448 habitants  
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 472 habitants  
Christian GHISLAIN

CORGENGOUX, 379 habitants  
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 207 habitants  
Marc DENIZOT  
Patricia RACKLEY

CORPEAU, 961 habitants  
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES, 174 habitants  
Franck CHAMBRION

EBATY, 258 habitants  
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 283 habitants  
Jean-Marc PRENEY

LA ROCHEPOT, 289 habitants  
Jérôme BILLARD

LADOIX SERRIGNY, 1 835 habitants  
Vincent LUCOTTE  
Chantal GAUTHRAY

LEVERNOIS, 322 habitants  
Serge COLLAVINO

MARIGNY-LES-REULLEE, 213 habitants  
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELOT, 177 habitants  
Thierry LAINE

MELOISEY, 332 habitants  
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 815 habitants  
Jean-Pierre REBOURGEOIN

MEURSANGES, 552 habitants  
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 442 habitants  
Denis THOMAS  
Annie BARAT

MOLINOT, 152 habitants  
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE, 676 habitants  
Richard ROCH

MONTHELIE, 162 habitants  
Jacky CLERGET

NANTOUX, 170 habitants  
Philippe CESNE

NOLAY, 1 481 habitants  
Jérôme FLACHE  
Claude CORON

PARIS L'HOPITAL, 298 habitants  
Chantal MITANCHEY

PERNAND-VERGELESSES, 248 habitants  
Jean CHEVASSUT

POMMARD, 523 habitants  
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET, 389 habitants  
Bernard NONCIAUX

RUFFEY-LES-BEAUNE, 696 habitants  
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 218 habitants  
Gérard PRUDHON

SAINT-ROMAIN, 235 habitants  
Serge GRAPPIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, 873 habitants  
Michel QUINET

SANTENAY, 874 habitants  
Henri TUDELA

SANTOSSE, 53 habitants  
Claude MOISSENET

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 314 habitants  
Sylvain JACOB

TAILLY, 181 habitants  
Paul BECKER

THURY, 286 habitants  
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 258 habitants  
Noël BELIN  
Christian BRESSOULALY

VIGNOLES, 899 habitants  
Jean MAREY

VOLNAY, 240 habitants  
Guillaume D'ANGERVILLE

## Le Bureau Communautaire :

Élu par le Conseil Communautaire le 14 avril 2014, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 12 Vice-Présidents et de 8 membres dont 2 délégués.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).



En 2017, le bureau s'est réuni 10 fois et a pris 372 délibérations.



**Alain SUGUENOT**  
Président  
de Beaine Côte & Sud



**Jean-Pierre REBOURGEON**  
Co-premier Vice-Président  
Administration générale  
Aménagement et PCET



**Michel PICARD**  
Co-premier Vice-Président  
Innovation - projet  
communautaire



**Jean-Luc BECQUET**  
3e Vice-Président  
Transport et accessibilité



**Michel QUINET**  
4e Vice-Président  
Développement Economique,  
Multimodalité, Intermodalité



**Xavier COSTE**  
5e Vice-Président  
Environnement et  
Rivières



**Denis THOMAS**  
6e Vice-Président  
Tourisme et  
Espaces naturels



**Jean-François CHAMPION**  
7e Vice-Président  
Finances, Commande  
Publique, Assurances



**Jean-Paul ROY**  
8e Vice-Président  
Enfance et Sports



**Pierre BOLZE**  
9e Vice-Président  
habitat, gens du voyages et  
formations artistiques



**Gérard ROY**  
10e Vice-Président  
Développement rural



**Sylvain JACOB**  
11e Vice-Président  
Couverture numérique  
et emploi



**Claude CORON**  
12e Vice-Président  
Petite Enfance



**Sandrine ARRAULT**  
13e membre du bureau  
Zones d'Activité



**Patrick MANIERE**  
14e membre du bureau



**Stéphane DAHLEN**  
15e membre du bureau  
Entreprenariat numérique et  
Nouvelle économie



**Jean CHEVASSUT**  
16e membre du bureau



**Liliane JAILLET**  
17e membre du bureau



**Vincent LUCOTTE**  
18e membre du Bureau



**Estelle  
BERNARD-BRUNAUD**  
19e membre du bureau



**Pierre BROUANT**  
20e membre du bureau

## Les Commissions :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leurs compétences soumises au Conseil de Communauté par délibération.



### En 2018, les Commissions se sont réunies 5 fois

#### Environnement, Cadre de Vie et Aménagement Durable : 18 membres

- C. CHATEAU
- X. COSTE
- D. JONDOT-PAYMAL
- ML. MERVILLE
- J. MONNOT
- C. VIAL
- JN. MORY
- J. FROTEY
- G. D'ANGERVILLE
- L. JAILLET
- C. CHISLAIN
- C. GAUTRRAY
- JP. BOURGOGNE
- M. DENIZOT
- S. ARRAULT
- G. PRUDHON
- E. BERNARD-BRUNAUD
- F. CHAMBRION

#### Aménagement du Territoire, Infrastructures, Transport : 18 membres

- JL. BECQUET
- D. BOUTEILLER-DESCHAMPS
- F. CANCEL
- V. LEVIEL
- R. BOUILLET
- P. ROUX
- R. L'EXCELLET
- JM. PRENEY
- J. CLERGET
- D. SAINT-EVE
- JC. VALLET
- P. BROUANT
- R. ROCH
- C. DANCER
- S. GRAPPIN
- D. TRUCHOT
- M. BOUGEOT
- M. RODIER

#### Développement Economique, Tourisme : 19 membres

- N. BELISSANT-REYDET
- I. BIANCHI
- MF. BRAVARD
- S. DAHLEN
- A. DIERICKX
- V. LONGIN
- D. THOMAS
- P. CESNE
- S. JACOB
- G. FOURNIER
- O. ATHANASE
- S. COLLAVINO
- N. BELIN
- J. BILLARD
- J. FLACHE
- H. TUDELA
- C. MONNOT
- M. PICARD
- C. PAPPAS

#### Enfance, Sport, Culture : 17 membres

- P. BOLZE
- A. CAILLAUD
- P. FALCE
- ML. RAKIC
- JB. VUITENNEZ
- P. MALAQUIN
- A. BARAT
- J. CHEVASSUT
- JC. BROUSSE
- JP. ROY
- G. GREFFE
- P. BECKER
- C. CORON
- C. MOISSENET
- P. RACKLEY
- P. ROSSIGNOL
- C. MITANCHEY

#### Finances, Synthèses : 20 membres

- A. FAIVRE
- JF. CHAMPION
- T. GLOAGUEN
- F. JACQUET
- MO. LABEAUNE
- A. TRIFFAULT
- MORREAU
- M. CHAPUIS
- B. BATAULT
- T. LAINE
- V. LUCOTTE
- JP. REBOURGEON
- M. QUINET
- J. MAREY
- G. ROY
- P. MANIERE
- C. BRESSOULALY
- C. POULLEAU
- B. NONCIAUX
- P. FERRANDO
- P. DIDAILLER





# Les moyens au service d'un Territoire

## Les Ressources Humaines :

Présentation générale de l'effectif au 31 décembre 2018 :

**421** postes pourvus :  
**37** CAT. A | **80** CAT. B | **304** CAT. C  
Dont **185** Temps non complet

## Caractéristiques de l'année **2018**

- Elaboration du Bilan Social
- Etablissement et suivi d'un indicateur d'absentéisme mensuel par service
- Ouverture d'un poste d'apprentissage en qualité de Contrôleur de Gestion pour un étudiant de niveau Master, sur deux ans affecté à la Direction Générale ;
- Ouverture de deux postes d'apprentissage pour deux étudiants du Master 2 Juriste des Collectivités Territoriales de l'Université de Bourgogne – Franche-Comté affectés respectivement à la Commande Publique et à l'Urbanisme ;
- Création de trois postes d'apprentissage à la Petite Enfance/ Enfance ;
- Rédaction d'un premier rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Révision du temps de travail de la régie de collecte des ordures ménagères pour une mise en œuvre au 1er janvier **2019** ;
- Mise en place d'un règlement formation ainsi que du plan de formation 2019-2020 (passage en comité technique) ;
- Préparation et mise en place des élections professionnelles du 6 décembre **2018** ;
- Continuité du dispositif Noël des agents avec l'attribution des cartes – cadeaux ;



## Orientations RH pour 2018/2019 :

- Reprise du dispositif « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » aboutissant, dans un premier temps, au reclassement indiciaire d'une grande majorité des agents publics toutes catégories confondues à compter du 1er janvier **2019**. Dans un second temps, le dispositif prévoit le changement de catégorie des assistants sociaux éducatifs et éducateurs de jeunes enfants à savoir le passage en A, au 1er février **2019** ;
- Mise en place de programme de travail au sein du comité technique avec les représentants du personnel et rédaction d'un protocole de temps syndical ;
- Actualisation des règlements intérieurs des instances CHSCT et CT en conformité avec la loi et les règlements et installation des instances suite aux élections professionnelles de **2018** ;
- Mise en place de procédures liées au cumul d'activités ;
- Ajustement de l'organigramme de la collectivité afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.



## Les Finances :

Malgré la diminution conséquente et continue des dotations de l'Etat, la Communauté d'Agglomération a, une nouvelle fois, réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurant sur le territoire, tout en gardant des taux de fiscalité stables et un niveau d'endettement faible. Les résultats de l'exercice 2018 sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération.

- **Sur le budget principal**, on constate une baisse des charges de fonctionnement, par rapport à 2017 (-212k€ par rapport à 2017).

Malgré la baisse des dotations de l'Etat (-170K€ par rapport à 2017), l'Agglomération préserve ainsi sa capacité à investir.

La capacité d'autofinancement de la collectivité, sans nouvel emprunt a ainsi permis de réaliser plus de :

**3M** de dépenses

**d'équipement**, notamment, dans le domaine du tourisme, de la mobilité, des équipements sportifs, de l'urbanisme, ou encore de l'Enfance et la Petite Enfance.



- **Les budgets annexes** de l'EPCI montrent, quant à eux, la volonté de développer le tissu économique via les Zones d'Activités, de continuer l'optimisation du service de transport, et de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement. Un emprunt de 500k€ a été souscrit, fin 2018, afin de financer des travaux sur le budget eau affermage.

En **2018**, le budget consolidé (1 budget principal et 15 budgets annexes) a été :

• voté à hauteur de : **104.38M** d'euros

• réalisé en dépenses à hauteur de : **76.69M** d'euros  
(soit un ratio de réalisation de 73%)

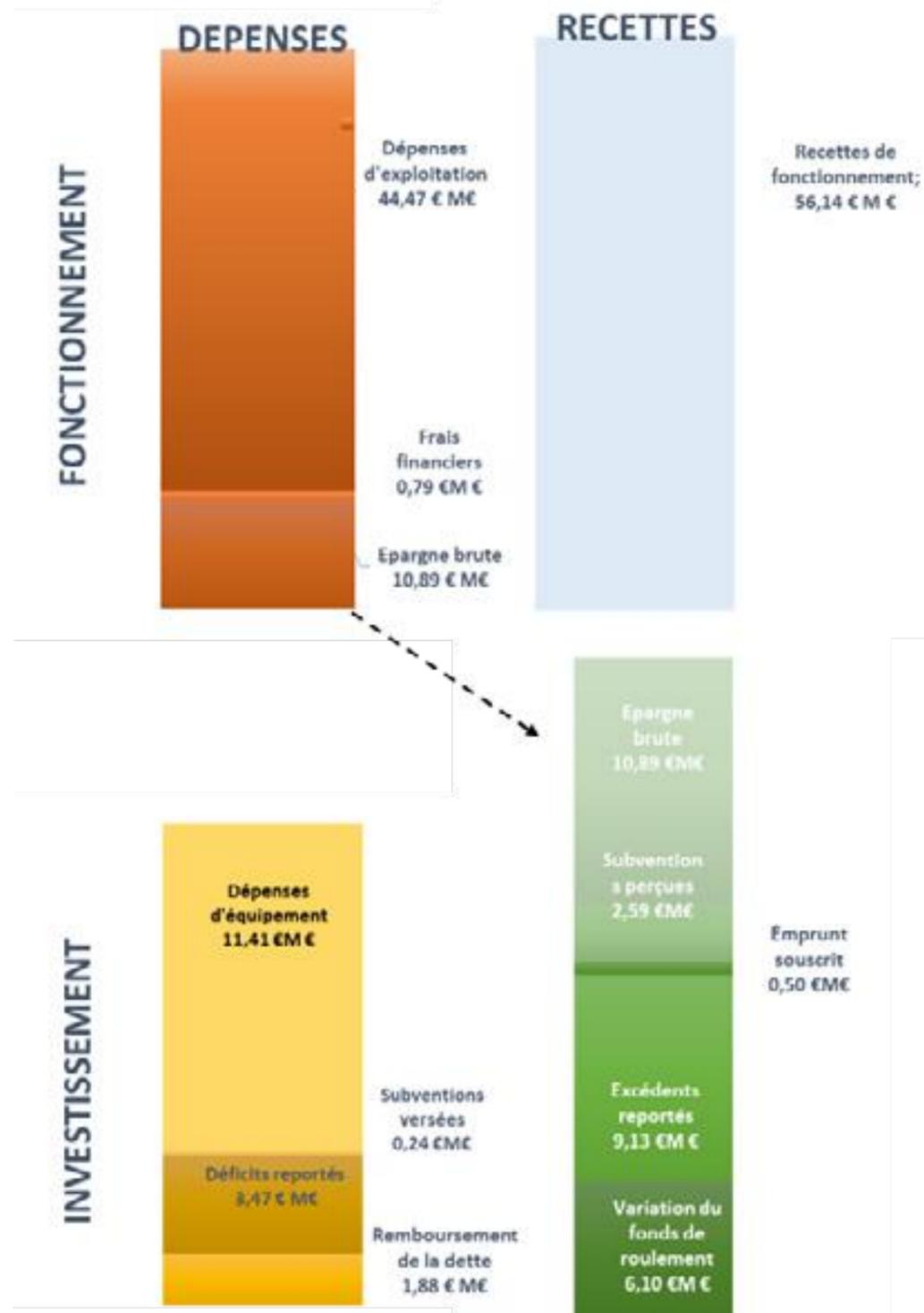
• réalisé en recettes à hauteur de : **85.99M** d'euros  
(soit un taux de réalisation de 82%)



# Bilan de l'année 2018

## • Les grandes masses budgétaires 2018, tous budgets confondus - En millions d'Euros

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2018, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



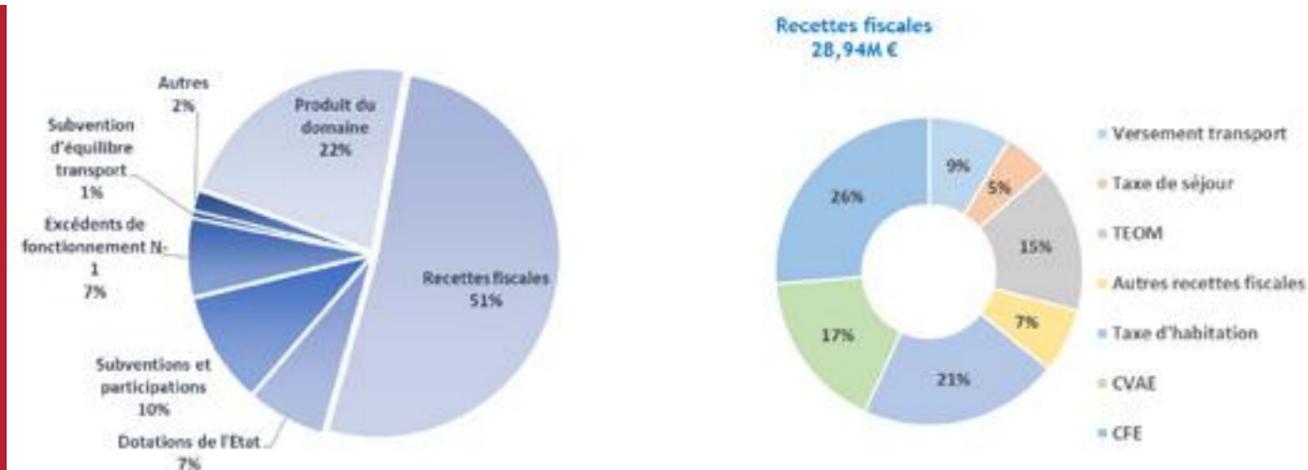
## Mieux Comprendre ce Schéma :

- La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.
- La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître ou d'améliorer le patrimoine collectif.
- La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).
- L'épargne brute, des ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.
- Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel ont été retranchées, les dépenses et recettes engagées, mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.



• **Les recettes de fonctionnement :**

En 2018, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 56,14M€ (hors opération d'ordre), en hausse de 0.62 % par rapport à l'exercice 2017, et se répartissent comme suit :



**Les recettes issues de la fiscalité locale :** 20.4 millions d'€

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOM) s'élèvent à 14.4M€ et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 6 M€.

**Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement :** 7,75 millions d'€

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable. Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.

**Le versement transport :** 2.53 millions d'€ acquittés par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.



**Les subventions et participations :** 5,87 millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, des soutiens d'éco-organismes, elles comprennent également et des participations communales. Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets, ainsi qu'au financement de l'assainissement collectif et non collectif.

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :** 4.48 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (284K euros en 2018).

**Les dotations versées par l'Etat :** 3.89 millions d'euros

Composées de la Dotation de compensation (3 M€), de la dotation de péréquation (435 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (378 K€).



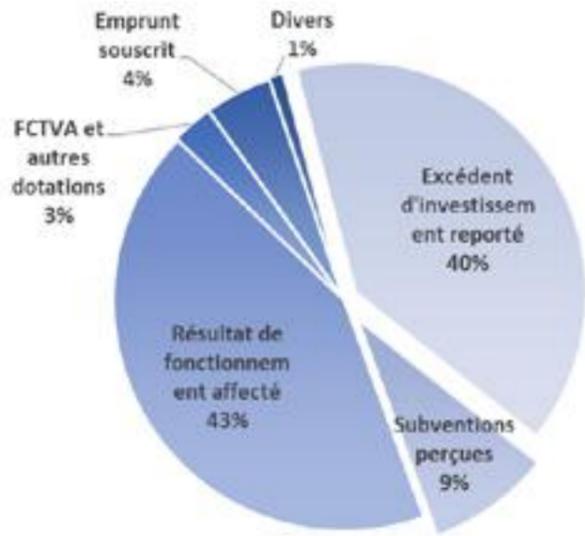
**Zoom sur les dotations de l'Etat**

Depuis 2013, les administrations publiques locales sont pleinement impactées par l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période 2013-2018, les dotations de l'Etat ont diminué de 2.3 M d'euros pour la Communauté d'Agglomération. Néanmoins, une gestion rigoureuse a permis de préserver la capacité d'investissement de l'Agglomération.

• Les recettes d'investissement et de fonctionnement :

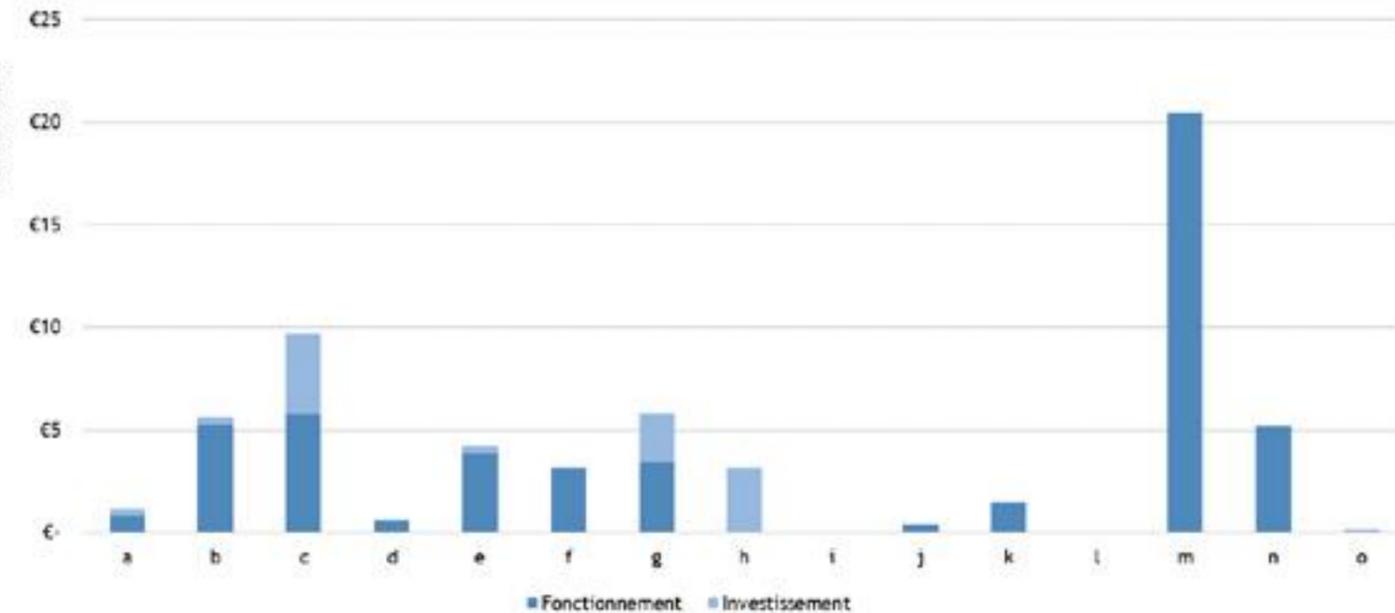
Les recettes réelles d'investissement 2018 s'élèvent à 10.66M d'euros réparties comme suit :



Subventions perçues par compétence 0,9M €



La répartition des recettes (investissement et fonctionnement) par compétence se présente comme suit :

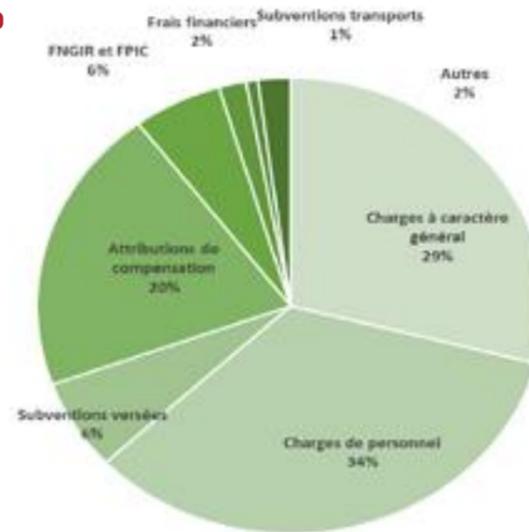


- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédent antérieurs (budget principal)

- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelle et sportives
- l politiques environnementales et touristiques
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

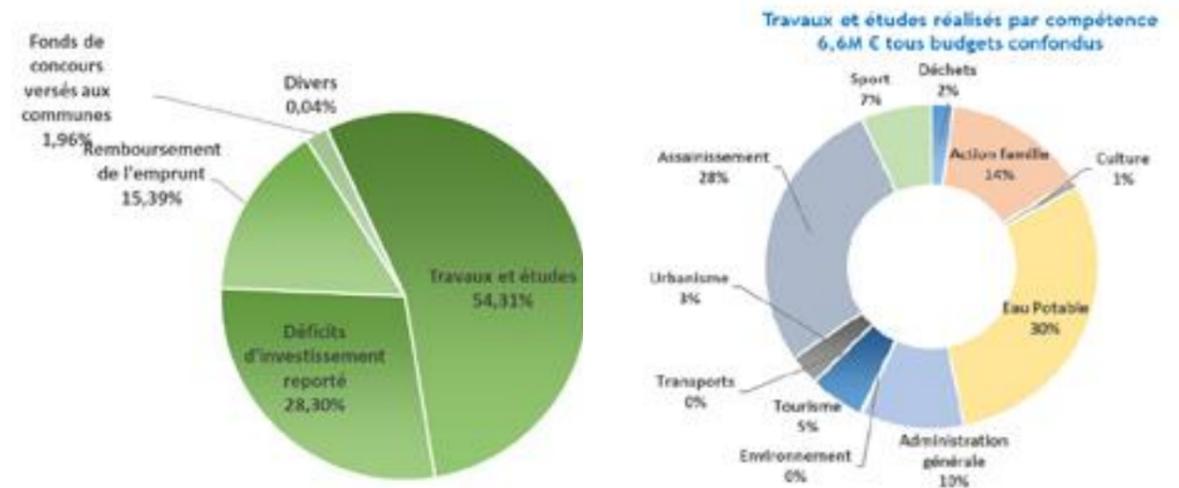
• Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 45.25 M d'euros et progressent de 0,17 %



• Les dépenses d'investissement:

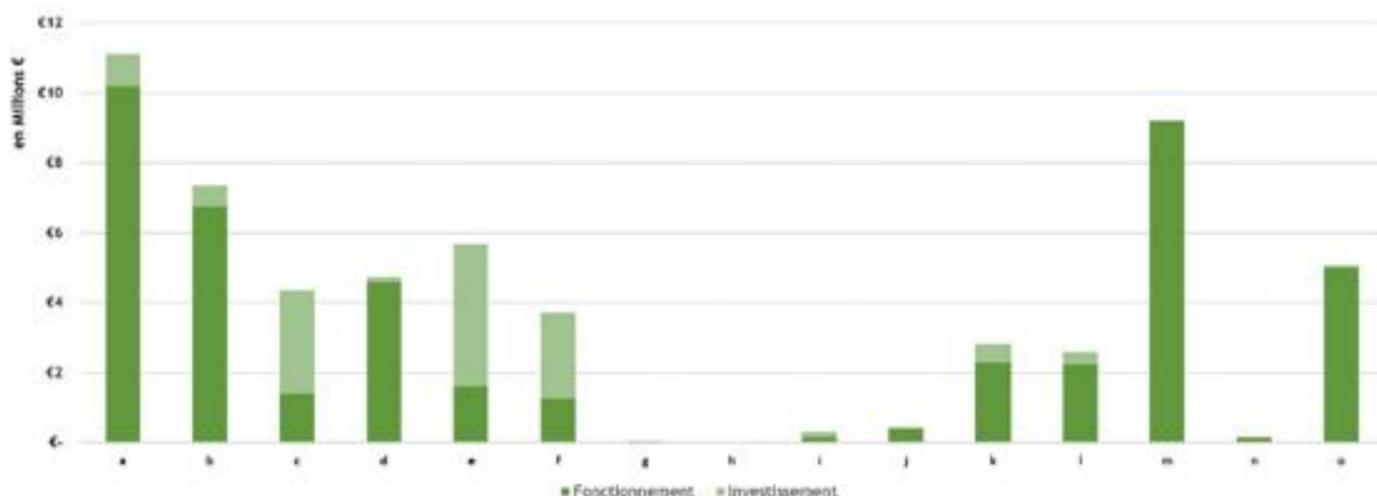
Les dépenses réelles d'investissement se portent à 12,6 M d'euros pour l'année 2017 :



Zoom sur les investissements 2018

- 354k € pour les véloroutes (notamment celle reliant BEAUNE à STE-MARIE-LA-BLANCHE).
- Des travaux sur les structures Petite Enfance et Enfance pour 928K €.
- 142 k € relatifs à la gestion des déchets (essentiellement l'acquisition de bacs et de conteneurs).
- 455 k € d'investissements réalisés sur les équipements sportifs.
- 1.841 M € pour des travaux d'amélioration des réseaux sur Santenay et Meursault et des travaux de construction d'un bassin de rétention sur la Step Monge.
- 1.99 M € de renouvellement de réseaux d'eau potable sur le PAYS-BEAUNOIS et le versement de fonds de concours dans le cadre de la construction de BS1.

• La répartition des dépenses (investissement et fonctionnement) par compétence :

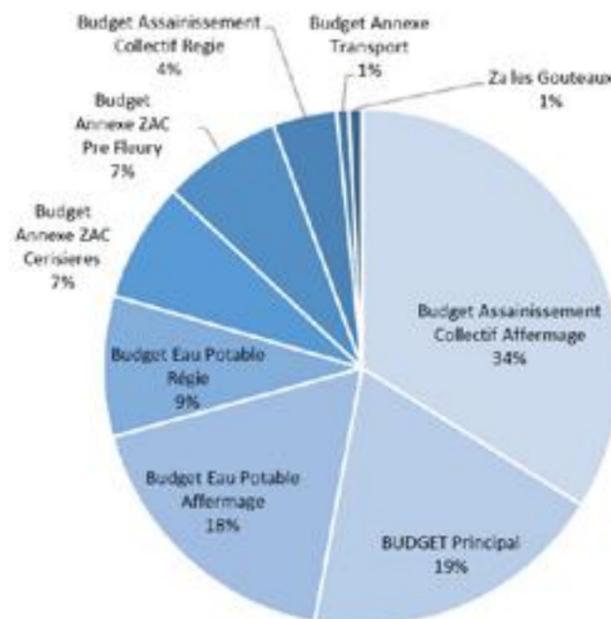


- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédent antérieurs (budget principal)
- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelles et sportives
- l politiques environnementales et touristiques
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

**La stratégie d'endettement :**

Fin 2018, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 26.8 M d'euros  
Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :

**En 2018, un emprunt de 500 k d'euros a été réalisé, sur le budget eau affermage**



**Perspective pour l'année 2019:**

• Les dotations de l'Etat

La réduction des dépenses des collectivités annoncée par le Gouvernement sur la période 2018-2022 ne devrait pas passer par une baisse des dotations, mais en priorité par une diminution des dépenses directes des collectivités.

• La fiscalité

**La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Les taux applicables en 2018 seront reconduits à l'identique en 2019, portant ceux-ci à 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune).

**Le versement transport**

Après évolution, le taux du versement transport a été fixé à 0,60 % sur le territoire communautaire. Il est ainsi maintenu à son taux actuel pour 2019 (0,60 %). En effet, l'évolution du taux avait pour objectif d'équilibrer le service de Transports urbains sans participation complémentaire de la collectivité, compte tenu du caractère commercial de cette activité. Le produit effectivement perçu en 2018 (2.53M d'euros) permet désormais cet équilibre.

**La fiscalité des ménages**

Dans un contexte particulier, au regard de la réforme de la Taxe d'Habitation qui tend à être supprimé d'ici 2023. Cette perte de recette fiscale sera compensée par des dotations de l'Etat. Les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti sont reconduits à l'identique en 2019 par rapport à 2018, soit 8.29% pour la Taxe d'Habitation et 1.17% pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

**La fiscalité économique**

Compte tenu des perspectives d'évolution des bases (+1.7%, données d'évolution figurant à la loi de Programmation 2018-2022) et afin de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises, le taux de 20.87% est reconduit pour 2019.

• Les tarifs

En 2019 divers tarifs devraient évoluer tels que ceux concernant l'Enfance, la Petite Enfance, les équipements sportifs, les Beaux-arts ainsi que l'eau et l'assainissement. Les évolutions les plus significatives portent sur les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté, en 2007, sur ces compétences, il est nécessaire de procéder à un ajustement tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements à venir vont se concentrer, par l'assainissement sur l'entretien, le renouvellement de réseaux, divers travaux pour la création de 2 bassins de stockage des eaux usées liés à l'usine d'épuration Monge. Des études seront programmées pour la création de réseaux et d'une station sur Corcelles les Arts et Ebatty. Les investissements prévus sur l'eau potable concerneront des renouvellements de réseaux, des travaux sur BS1 et un chantier d'interconnexion des hameaux de Gigny et Challanges.

# La Commande Publique :

La direction (avec la Ville de Beaune) de la Commande Publique est composée d'un service Marchés Publics et d'un service Achats.

Le service des Marchés assure l'assistance aux services pour la rédaction des consultations de marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics. Il organise et met en œuvre la constitution de groupements de commandes.

Le service Achats centralise une partie des achats des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour une partie des besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (notamment mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtements de travail, équipements de protection individuelle ...).

Depuis 2017, la communication entre les différents services et celui de la commande publique s'appuie sur les référents achats.

Afin d'uniformiser les pratiques, un guide interne de l'achat public (document interne), accompagné de documents types a été diffusé aux directions et services.

Ce dernier vise d'une part, à harmoniser les pratiques de commande au sein de la collectivité et d'autre part, à rappeler les procédures d'achat définies à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, notamment pour les achats inférieurs à 25 000 euros HT, traités pour la plupart par les services.



En 2018, 90 procédures de marchés publics ont été lancées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud : 5 marchés ont été passés en procédure d'Appel d'Offres Ouvert, 36 en procédure adaptée, 39 sous la forme de marchés subséquents rattachés à un accord-cadre, 6 sous la forme de marchés sans mise en concurrence et 4 en marchés de prestations similaires.

La passation de ces procédures a abouti à la conclusion de 109 marchés.

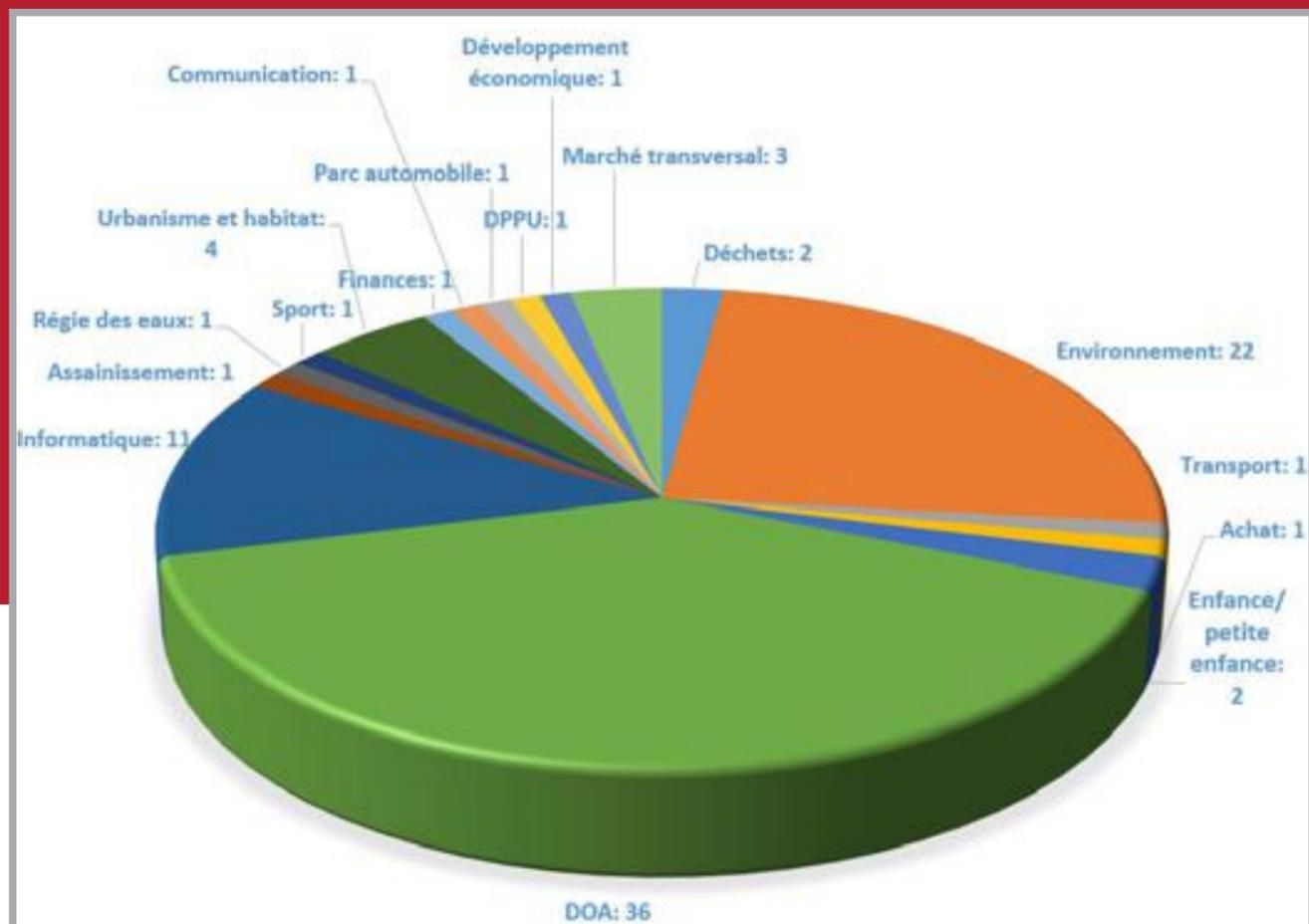
70% des marchés ont été attribués à des entreprises de Bourgogne Franche-Comté.

## Quelques opérations significatives parmi les marchés passés en 2018 :

ENFANCE/PETITE ENFANCE		
Fourniture, livraison, montage, installation, mise en service de mobiliers et d'équipements spécifiques aux accueils enfance et petite enfance	Accord-cadre à bons de commande Appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
MARCHES TRANSVERSAUX		
Marché public d'assurances (groupement avec la Ville et le CCAS)	Appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
Nettoyage des locaux et des vitreries (groupement avec la Ville et le CCAS)	Accord-cadre à bons de commande Appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'impression et de supports de communication (groupement avec la Ville et le CCAS)	Accord-cadre à marchés subséquents passé en appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
Accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la Ville de Beaune et de la CABCS	Accord-cadre à marchés subséquents passé en appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
Location et maintenance de photocopieurs neufs et multifonctions	Accord-cadre à bons de commande Appel d'offres ouvert	sans minimum ni maximum
AUTRES OPERATIONS		
Accord-cadre petits travaux d'entretien et de mise en conformité	Accord-cadre à marchés subséquents passé en procédure adaptée	800 000 €HT maximum
Réalisation de prestations topographiques	Accord-cadre à marchés subséquents passé en procédure adaptée	220 000 €HT maximum
Travaux de la ZAC des cerisières	Accord-cadre à bons de commande Procédure adaptée	2 500 000 €HT maximum
Travaux de création et d'entretien des voiries	Accord-cadre à bons de commande Procédure adaptée	5 548 000 € maximum
Création d'un terrain synthétique stade Guigone de Salins à Beaune	Procédure adaptée	587 382,22 €

ENVIRONNEMENT		
Travaux d'assainissement et d'eau potable suite à une étude diagnostique - Communes de Corpeau et Chassagne Montrachet	Procédure adaptée	322 424,00 € HT + prix unitaires
Travaux d'assainissement et d'eau potable suite à une étude diagnostique - Communes de Nolay et de la Rochepot	Procédure adaptée	886 916,00 € HT + prix unitaires
Réhabilitation de la STEP de Meloisey	Procédure adaptée	919 760,00 € HT
Aménagement d'une aire d'accueil des véloroutes avenue du Parc à Beaune	Procédure adaptée	23 239,00 € HT + prix unitaires
DECHETS		
Maîtrise d'œuvre infrastructures - Réhabilitation des déchèteries de Meursault et de Nolay	Procédure adaptée	115 050,00 € HT

Nombre total de marchés publics passés par la Communauté d'Agglomération  
Beaune Côte & Sud en **2018** :



## • Montants en € HT des Marchés Publics en 2018 :

Pour 2018, le montant total des marchés passés s'élève à :

- 1 835 000 € HT pour les dépenses d'investissement
- 4 677 000 € HT pour les dépenses de fonctionnement dont 1 289 000 € HT pour les marchés enfance/petite enfance.

## • Quelques résultats annuels :

Le service de la Commande Publique, dans le respect des procédures, a pour principale mission de réaliser des achats raisonnés au meilleur rapport qualité/prix.

200 000 € d'économie ont été réalisés en 2018 à la suite de négociations.

L'achat en groupement de commande a été privilégié ce qui a permis de générer des économies substantielles, comme par exemple :

- 10 000 € par an pour le marché de location de photocopieur
- 110 000 € par an pour les marchés d'assurance.

## • Obligation réglementaire 2018 :

Depuis le **1er** octobre 2018, toutes les procédures sont dématérialisées pour l'ensemble des consultations supérieures à **25 000 € HT**.

La CABCS publie l'ensemble de ses besoins via le profil acheteur Territoires Numériques et impose la signature électronique de l'acte d'engagement à la suite de l'attribution du marché.

La Commande Publique a été codifiée par le législateur : à compter du **1er** avril 2019, le code de la Commande Publique s'applique pour l'ensemble des procédures.



# La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2018, La Direction des Opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études, concernant :

## Le patrimoine bâti :

- Désignation d'un architecte pour la mise en conformité d'accessibilité des bâtiments communautaires au titre de l'Adàp, **12** bâtiments concernés.
- Forum des sports à Beaune: Travaux de rénovation de la toiture du Dojo et installation d'une VMC, remplacement des menuiseries extérieures, sécurisation du réseau de distribution de l'eau chaude sanitaire
- Salle de sport Jean Desangle à Beaune, remise à niveau de l'éclairage et la salle Michel Bon.
- Structure petite enfance LA CABOTTE à Beaune, réhabilitation extension complète : **564** m<sup>2</sup>
- Crèche Saint Jacques, à Beaune réfection de la façade : isolation et installation de protection solaire extérieure,
- Crèche Blanche Fleurs, à Beaune, installation de protection solaire extérieure,
- Conservatoire de Musique à Beaune, Réfection des salles **3** et **7** (incluant le traitement acoustique).
- Site de Bel Air, à La Rochepot, remise en état du Clos Couvert du poste de secours,
- Complexe sportif de Saint Nicolas à Meursault, remise à niveau de l'éclairage de la grande salle, changement des appareils radiants de la salle de gymnastique.
- Crèche de Nolay : aménagement de deux aires de jeux
- Un programme de suivi des consommations d'énergie a permis de rationaliser les dépenses et de programmer les interventions sur le patrimoine.



«La Cabotte» à Beaune



«La voie du tacot» - véloroute Beaune-Levernois-Sainte-Marie-la-Blanche



## Le patrimoine viaire :

- Création pour la voie cyclable depuis Beaune à Vignoles, d'une section de **2150** mètres
- Véloroute Beaune/Sainte Marie La Blanche : Construction de la section Sainte-Marie-la-Blanche aux limites du territoire de Saint-Loup-Géanges soit **1 660** ml de prolongation. Installation de signalétique touristique et d'information à Levernois et Sainte Marie la Blanche,
- Véloroute Beaune/Chagny : création de deux tronçons à Bligny-lès-Beaune soit respectivement **1000** ml et **920** ml.
- **65** km de véloroutes parcourus périodiquement pour leur entretien.
- Viabilisation de **15** hectares pour la création de la ZAC Des CERISIERES à Beaune,
- Sentiers de randonnée : **312** km patrouillés par an sur les **451** km existants. **251** km de balisage repris et mis à jour.

Et aussi l'entretien des terrains de sport (Jean Desangle, Michel bon, à Beaune, Saint Nicolas à Meursault), des abords de bâtiments publics communautaires (à Beaune : Maison de l'intercommunalité, faubourg Saint Jean, espace petite enfance, multi-accueil des Blanches Fleurs, espace restauration Jeanne D'arc, crèche Saint Jacques, abords du Forum des sports, à Nolay : guichet unique et crèche; à Meursault complexe Saint Nicolas ; à Ladoix Serrigny l'espace péri-extrascolaire ; à Bligny-lès-Beaune l'espace péri-extrascolaire ; à Valmont l'espace péri-extrascolaire ; à Corgengoux l'espace péri-extrascolaire).

Par ailleurs, un marché subséquent concernant l'entretien des surfaces vertes de la CABCS est en cours de préparation et concernera **111 227** m<sup>2</sup> environ.

L'entretien des bâtiments communautaires et bâtiments occupés par la CABCS représente plus de **400** interventions ainsi que le nettoyage des VMC dans les structures petite enfance au titre de la qualité de l'air.



Le Dojo du Forum des Sport à Beaune



Création du Terrain Synthétique

## Perspectives 2019 :

### Patrimoine Bâti :

#### Sont en cours les études préalables pour la construction

- o Des nouveaux complexes sportifs à Ladoix Serrigny et à Nolay,
- o D'un espace Péri-extrascolaire à Savigny-lès-Beaune,
- o la rénovation de la salle de sport Jean Desangle.
- L'aménagement de la base nautique à Montagny-lès-Beaune,

### Seront réalisés :

- Site de Bel air, à La Rochepot des travaux confortatifs du patrimoine,
- Aménagement extérieur, création d'une aire de jeux à la crèche, Blanches Fleurs à Beaune,
- Remise à niveau de l'éclairage : des salles de cours de l'école des Beaux-Arts à Beaune, du hall d'entrée du Forum des Sports à Beaune,
- Changement des menuiseries, à la Salle Michel Bon à Beaune,
- Réparation confortation du mur de clôture et Installation d'une climatisation à l'accueil de loisirs de Ladoix-Serrigny
- Réfection du cabinet médical à la crèche Saint Jacques – Beaune

### Equipements sportifs :

- Construction d'un terrain de sports en gazon synthétique à Beaune,

### Réseau Viaire :

- Véloroute Beaune/Chagny, jalonement et création d'une section entre Chaudenay et Chagny, et jalonement Chagny /port de Chagny.
- Véloroute Beaune/Ladoix-Serrigny , installation de signalisation touristique,
- Port de Chagny, installation de signalisation touristique, rive droite, rive gauche.
- CLIMATS, installation des panneaux d'entrée de communes et de Relais d'Information Services. (RIS)

**Gestion et aménagement des Zones d'Activités transférées à la CABCS :** Porte de Beaune, Beaune/Vignoles, Bruottées à Vignoles, Noiroit,Creusottes à Chagny, Barrigards et Lauchères à Ladoix Serrigny,Berlhotte et Bonnes Filles à Levernois, Pré Neuf à Montagny-les-Beaune, Carouge et Vénères à Nolay, Rèpe Seguin à Ruffey-lès-Beaune, En Mareau à Sainte Marie La Blanche. ZI à Savigny-lès-Beaune. Les Champs lins à Meursault, les Champs Lins à Tailly.



le port du canal du centre à Chagny bientôt relié à Beaune grâce aux véloroutes

## La Plateforme Ressources:



En 2018, 17 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération.

12 projets communaux ont été accompagnés dont 5 projets qui ont bénéficié d'un quitus de la commune adhérente.

### Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes:

En 2018, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de 34 délibérations pour le compte des communes.

- Demandes de subventions : 5
- Approbations de résultats de consultation : 14
- Approbations d'avenants aux marchés : 9
- Approbations avenants transfert mission SPS : 5
- Charte d'utilisation de la Plateforme Ressources : 1

TOTAL : 34

- Assistance à la notification de marchés et d'avenants : 98 assistances pour un montant de 933 321.26 euros HT.

### Assistance à la conduite des projets communaux :

Assistances à la notification de marchés et d'avenants : 98 assistances pour un montant de 933 321,26 euros HT.

## Assistance au contrôle des paiements avant mandatement pour les communes adhérentes :

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2018, elle a aidé au contrôle de 156 opérations de paiement réparties comme suit :

- Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C. en euros :

Bligny-lès-Beaune	Création d'une maison médicale	8730.00 €
Chevigny-en-Valière	Réhabilitation de la mairie	273 062.19 €
Chorey-les-Beaune	Rue des Répes	3000.00 €
Ladoix Serrigny	Aménagement du centre bourg	24 550.16 €
Merceuil	Vestiaires sportifs	67 312.91 €
Meursanges	Aménagement Mairie-Bibliothèque	26 945.62 €
Meursault	Réhabilitation bâtiment communal	87 675.50 €
Monthelie	Construction local commercial	161 137.61 €
Pernand-Vergelesses	Aménagement du centre bourg	5 358.55 €
Saint Aubin	Extension des garages communaux	42 780.40 €
Santosse	Réaménagement de la mairie	13 546.58 €
Tailly	Création d'un chemin piétonnier	4 800.00 €

TOTAL : 2 848 525.20 €





Les Actions  
économiques et  
d'aménagement

# Le Développement Économique:

## Le poste du « chargé de développement économique »

a été créé au début de l'année **2018**. Durant toute cette année **2018**, le chargé de développement économique a rencontré une soixantaine de chefs d'entreprises et a organisé plus d'une cinquantaine de visites de terrains et de zones d'activités, avec des porteurs de projets. Ce travail a permis, la détection et l'accompagnement d'une vingtaine de projets sur le territoire de la CABCS.

## Une nouvelle Zone d'Activités disponible sur la commune de Beaune

La Zone d'Activités « Cerisières » se situe à l'Est de la commune de Beaune. La position de cette zone d'activités va permettre de continuer le développement du tissu économique de notre Agglomération.

De plus, la proximité de la sortie de l'autoroute A6 et l'accessibilité par la nouvelle rocade (routes départementales n°470 et n°970) font de cette zone un atout majeur pour le territoire.



## Comité de commercialisation :

Créé en mars **2018**, le Comité de commercialisation se réunit, afin de valider les propositions de commercialisation des terrains dans les Zones d'Activités Economiques Communautaires, avant de les porter à la connaissance des instances de décision de la CABCS.

Plusieurs projets d'entreprises ont été approuvés par le Comité de commercialisation, puis par les instances communautaires ce qui a permis aux prospects de passer à la phase de réalisation de leurs projets.

## Voici quelques exemples :

### Zone « En Mareau », commune de Sainte-Marie-la-Blanche :

SCI KERLANN  
EURL Garage Sainte-Marie

### Zone « Les Gouteaux », commune de Ladoix-Serrigny :

Groupe FIRALP (SAS Saône Azergues)

### Zone Les Noirot, commune de Chagny :

Entreprise Engineering (ET TRIREF)

### Zone « Pré Fleury », commune de Chassagne-Montrachet :

SARL Romain DESCHAMPS  
SARL Pierre-Yves COLIN-MOREY



## Les Affaires Foncières:

Au sein du service urbanisme, les affaires foncières gèrent **322** hectares de terrains dont **140** ha en pleine propriété et **182** ha par le biais de convention de mise à disposition.

Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les Zones d'activités, les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les déchetteries et les accueils périscolaires.

Y sont établis tous les actes fonciers nécessaires à la mise œuvre des politiques communautaires : acquisition, cessions, conventions d'occupation précaire, bornages contradictoires....

L'année **2018** a été marquée par la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Région Beaunoise (SYMAB), dont les biens ont été transférés à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier **2018**.

En application de la loi NOTRÉ, la Communauté d'Agglomération est également devenue compétente en matière de création, aménagement, d'entretien et gestion de Zones d'Activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. A ce titre, **17** zones d'activités ont été transférées à la Communauté d'Agglomération, représentant environ **43** hectares dont **12** restant à commercialiser ou à aménager.

Les affaires foncières interviennent également dans le cadre opérationnel du fonds de portage foncier (PLH) et pour les enquêtes publiques liées aux zonages d'assainissement.

### Chiffres Clefs 2018:

**1** terrain acquis | **4** cessions de terrains

**2** bornages contradictoires | **3** conventions d'occupation précaire  
**15** conventions de mise à disposition | **6** saisines de France Domaine  
**2** conventions d'aménagement et d'entretien (véloroutes)

**1** enquête publique liée à l'approbation des zonages d'assainissement de commune de NANTOUX.



## Programme local de l'habitat:

### Programme d'amélioration du parc ancien : plus de 178 logements privés réhabilités

Rénovation énergétique, adaptation du logement aux conditions de mobilité et de handicap, remise aux normes des logements, autant de thématiques qui ont été accompagnées depuis 4 années par la Communauté d'Agglomération dans d'un dispositif appelé PIG (Programme d'Intérêt Général), qui permet de soutenir l'amélioration de l'habitat en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Conseils départementaux de Côte d'Or et de Saône et Loire.

S'adressant aux ménages propriétaires à revenus modestes et très modestes, ce dispositif animé par SOLIHA Côte d'Or aura permis :

- de renseigner plus de **700** ménages sur le territoire communautaire,
- d'effectuer de nombreuses visites à domicile pour conseiller propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sur les travaux à entreprendre.

**Le bilan après 4 années de mise en œuvre est très positif :**

- près de **178** propriétaires privés ont engagé des travaux,
- environ **130** logements ont été réhabilités avec un gain énergétique de **37 %** en moyenne après travaux, ce qui représente **132 722** euros d'économies annuelles sur les factures,
- plus de **46** logements ont engagé des travaux d'adaptation et de maintien à domicile (barre d'appui, changement de baignoire...).
- **4** M d'euros HT environ de travaux générés, avec une participation financière d'environ **1,8** M d'euros tous partenaires confondus.



### Le Pôle Rénovation Conseil largement plébiscité par les particuliers

Soutenu et financé par Communauté d'Agglomération, le Pôle Rénovation Conseil constitue la véritable porte d'entrée du territoire pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux. Depuis **3** ans, il a apporté des conseils techniques à près de **700** contacts, et accompagner de manière personnalisée **210** particuliers.

Afin d'appuyer le déploiement du service, une deuxième conseillère a rejoint le Pôle Rénovation en Octobre **2018**, pour accueillir les particuliers et répondre à leurs demandes.



Une nouvelle campagne de communication a également été déployée : affichage dans les abribus, articles, présence lors de la Foire en Côte d'Or, Balades Thermiques, Fête de l'Environnement à Beaune.

La Communauté d'Agglomération aide financièrement les propriétaires occupants de maison individuelle décidant d'engager des travaux grâce à son aide Réno' : isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ...

**Près de 45 particuliers ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette aide en complément des dispositifs de financements de l'État.**

Pour amplifier les dynamiques en cours et démultiplier les projets de rénovation dans l'habitat privé, la Région Bourgogne Franche Comté et l'ADEME souhaitent mettre en place un Service Public de l'efficacité énergétique (SPPE). La réflexion est engagée.

### Le fonds de portage foncier du PLH : une opportunité pour les communes de développer leur programme d'aménagement

Ce dispositif a été mis en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour aider les communes dans leurs projets, notamment de développement du parc locatif social. Il permet à la Communauté d'Agglomération d'acquérir, pour leur compte, les terrains nécessaires. Ceux-ci sont ensuite rétrocédés, à prix coutant, à l'aménageur en charge du projet ou à la commune.

Après RUFFEY-LES-BEAUNE en **2017**, c'est la commune de SAINTE-MARIE-la-BLANCHE qui a pu bénéficier du dispositif, en **2018**, pour un projet d'acquisition et réhabilitation d'un bâtiment, afin d'y créer **4** logements locatifs.

Ce projet fait partie d'une opération d'aménagement plus large intégrant la création de **10** logements locatifs neuf par le biais de l'opérateur ORVITIS.

### Gens du Voyage

Depuis le **1er** janvier **2017**, la Communauté d'Agglomération est compétente pour l'aménagement et la gestion des aires de grand passage et l'aménagement des aires d'accueil de BEAUNE et CHAGNY. Ce sujet fait l'objet d'une grande attention, notamment lorsque des stationnements illicites sont constatés sur le territoire. Par délibération du **12** Février **2018**, le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre les investigations concernant l'aménagement d'une aire de grand passage sur un terrain situé à BLIGNY-les-BEAUNE. Des échanges sont engagés en ce sens avec les Services de l'Etat et du Département.

## Perspectives 2019 : la révision du 1er Programme Local de l'Habitat (PLH)

Approuvé en **2013** pour **6** ans (2012-2018), le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la politique en matière d'habitat sur le territoire : volume de logements à produire pour répondre aux besoins, répartition entre les communes, typologie de logements nécessaires, réhabilitation du parc ancien, lutte contre la vacance, réponse aux besoins spécifiques (jeunes, seniors...).

Ce 1er P.L.H arrivant à échéance en **2019**, la Communauté d'Agglomération a donc décidé d'engager sa révision.

Cette procédure suivra plusieurs étapes :

- Évaluation du 1er P.L.H : bilan des actions réalisées et des moyens mis en œuvre, impact sur le marché du logement depuis **6** ans,
- Actualisation du diagnostic : caractéristiques du parc de logements privé et du parc social, recensement des besoins, identification des terrains permettant de produire du logement,
- Définition des orientations et priorités pour une nouvelle période de **6** ans,
- Mise en place d'un nouveau programme d'actions opérationnel et renforcement du dispositif d'observation de l'habitat.

Cette démarche associe les communes et les acteurs du monde de l'habitat (entretiens, journée et ateliers thématiques, supports de communications).

## Plan climat énergie territorial:

### On est branchés à la Com' d'Agglo !

Une cinquantaine de foyers de l'agglomération a participé à l'opération «Famille Des Branchés» entre **2016** et **2018**. L'objectif était de montrer que, par des éco-gestes simples appliqués au quotidien (chauffage, éclairage, cuisson, appareils électroménagers...), on peut faire des économies d'énergie et donc d'argent.

Au terme de **2** années d'accompagnement par Bourgogne Energie Renouvelables, les résultats sont plus que positifs :

- **50** familles accompagnées (**23** familles Edition **1** et **27** familles Edition **2**),
- **17** communes de l'agglomération concernées,
- Jusqu'à **25%** d'économies réalisées sur la consommation en eau (représentant entre **60** et **120 €** d'économies annuelles) et jusqu'à **220 €** par an d'économies sur la facture d'électricité.

De manière parallèle, plusieurs manifestations grand public ont été organisées autour des économies d'énergies (fête de l'environnement, balade thermique, soirée débat, exposition vers un habitat économe) rassemblant au total plus de **2 000** personnes.

Au terme de cette opération inédite, soutenue financièrement par l'agglomération, il a été proposé de poursuivre la dynamique amorcée à travers l'animation d'une saison **3**, intitulée « Rendez-vous Des Branchés ».

Une soirée thématique par mois, de Novembre **2018** à Juin **2019**, au menu: balade thermique, atelier de lecture des factures d'énergie, visite de site exemplaires....



## Méthanisation : une opportunité portée par un collectif d'agriculteurs

Le territoire dispose de nombreuses ressources à potentiel méthanogènes: les déchets organiques (déchets verts, restauration collective, déchets agroalimentaires), agricoles (effluents d'élevage, pailles) et viticoles. Au titre des objectifs du Plan Climat Energie, la Communauté d'Agglomération a souhaité encourager le développement de projets de méthanisation sur son territoire.

Dans ce cadre, une étude d'opportunité a été confié au bureau d'études SOLAGRO, avec le soutien de l'ADEME Bourgogne Franche Comté, pour identifier la taille du ou des projets envisageables, leurs implantations, et les modalités de portage technique et financier. Les agriculteurs et les industries agro-alimentaires ont été mobilisés. Une visite du site SAS Gâtinais Biogaz à Château Renard a été organisée avec les agriculteurs intéressés. Au regard des ressources identifiées aujourd'hui et des personnes intéressées, un projet collectif réaliste, intégrant des gisements agricoles, agro-alimentaires et les déchets verts de la collectivité serait envisageable à proximité de Beaune, avec une capacité d'injection du biogaz produit dans le réseau de distribution. Un collectif d'agriculteurs est en cours de structuration pour porter et envisager le développement de ce projet.



## Une nouvelle dynamique du Plan Climat avec la démarche Cit'ergie®

En s'inscrivant dans la démarche Territoires à énergie positive (TEpcv), la Communauté d'Agglomération a pu engager une dynamique de transition énergétique sur son territoire, qui doit être pérennisée et renforcée.

Le premier Plan Climat Energie Territorial, adopté en **2015**, va ainsi être révisé pour intégrer de nouvelles thématiques et élargir le programme d'actions sur le territoire : qualité de l'air, réseaux énergétiques, élaboration d'une évaluation environnementale. On parlera désormais de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La Communauté d'Agglomération s'est engagée de façon volontaire, en complément, dans un processus CIT'ergie® qui permettra de renforcer la prise en compte du volet énergétique dans ses politiques publiques, avec une labellisation à la clé et un suivi pendant **4** ans.

Avec l'accompagnement d'un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME, l'agglomération va pouvoir:

- identifier ses forces et marges de progrès (processus d'amélioration continue),
- élaborer un programme pluriannuel d'actions
- suivre et évaluer la mise en œuvre de ses politiques,
- valoriser et faire reconnaître son exemplarité.

A ce jour près de **167** collectivités françaises sont engagées dans le processus. Près de chez nous, Dijon Métropole, le Grand Chalon et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin Nuits -Saint-Georges se sont également lancés.

## Fonds Européens FEDER AXE 5 Urbain :

Depuis **2015**, la Communauté d'Agglomération, par le biais d'une convention signée en novembre avec la Région Bourgogne Franche Comté, bénéficie de fonds européens pour « un développement urbain durable » (Axe 5 du FEDER).

Plus de **2,5 millions** d'euros peuvent ainsi être mobilisés sur la période **2014-2020** afin de financer des projets portés par des collectivités, des associations, des bailleurs sociaux du territoire.

Trois axes d'interventions ont été définis :

- la transition énergétique (réhabilitation énergétique des logements sociaux, mobilité douce...),
- le développement urbain durable (forme d'habiter, intervention sur les friches...),
- la place de la nature en ville (intervention sur les espaces verts...).

En 2018, **3 nouveaux projets** ont été financés :

### Ville de Nolay : Etude d'aménagement du Clos Carnot

Définition de scénarii d'aménagement qui tiennent compte des objectifs d'un éco quartier : formes d'habitat économes en espace, efficacité énergétique, mobilités douces...

**Coût total : 26 080 euros HT**

**Montant FEDER (40%) : 10 432 euros HT**

**Montant CRB (40%) : 10 432 euros HT**



### Ville de Beaune : Aménagement d'une voie de mobilité douce route de Pommard (Phase 1)

Réaménagement des trottoirs pour créer une voie douce partagée piéton-vélo sécurisée avec aménagement qualitatif d'espaces enherbés et récupération des eaux pluviales.

**Coût total : 96 324,93 euros HT**

**Montant FEDER (40%) : 38 529,97 euros HT**



### Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : aménagement vélo-route BEAUNE-VIGNOLES

Création d'un itinéraire doux de 2,2 km entre Beaune et l'entrée de Vignoles permettant de desservir la commune et la future zone économique des Templiers.

**Coût total : 264 028,76 euros HT**

**Montant FEDER (40%) : 105 611,50 euros HT**

**Montant TEPcv (40%) : 105 611,50 euros HT**



À ce jour, près de **503 888** euros de fonds Européens FEDER ont été mobilisés.



## La gestion du droit des Sols (plate-forme ADS):

Dès le 1er juillet **2015**, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'instruction du droit des sols pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

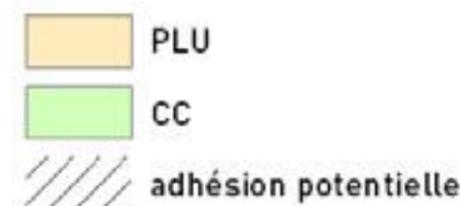
Ce service assure l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme...

**30** communes sont adhérentes depuis **2017**. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

En **2018**, le service a traité **670** dossiers. Ce chiffre est en constante augmentation depuis la création du service : **514** dossiers en **2016**, **592** en **2017**.

En **2018**, l'activité reste, comme les années précédentes, essentiellement concentrée sur le traitement des déclarations préalables et des permis de construire qui représentent **85 %** du volume total de dossiers.

Dans le cadre des permis de construire traités, **59** nouveaux logements (essentiellement des maisons individuelles) ont été autorisés, chiffre qui devrait augmenter en **2020** au regard du nombre de permis d'aménager instruits (une quarantaine de lots). L'activité agricole (plusieurs stabulations) et viticole (**2** extension de cuverie) reste dynamique.

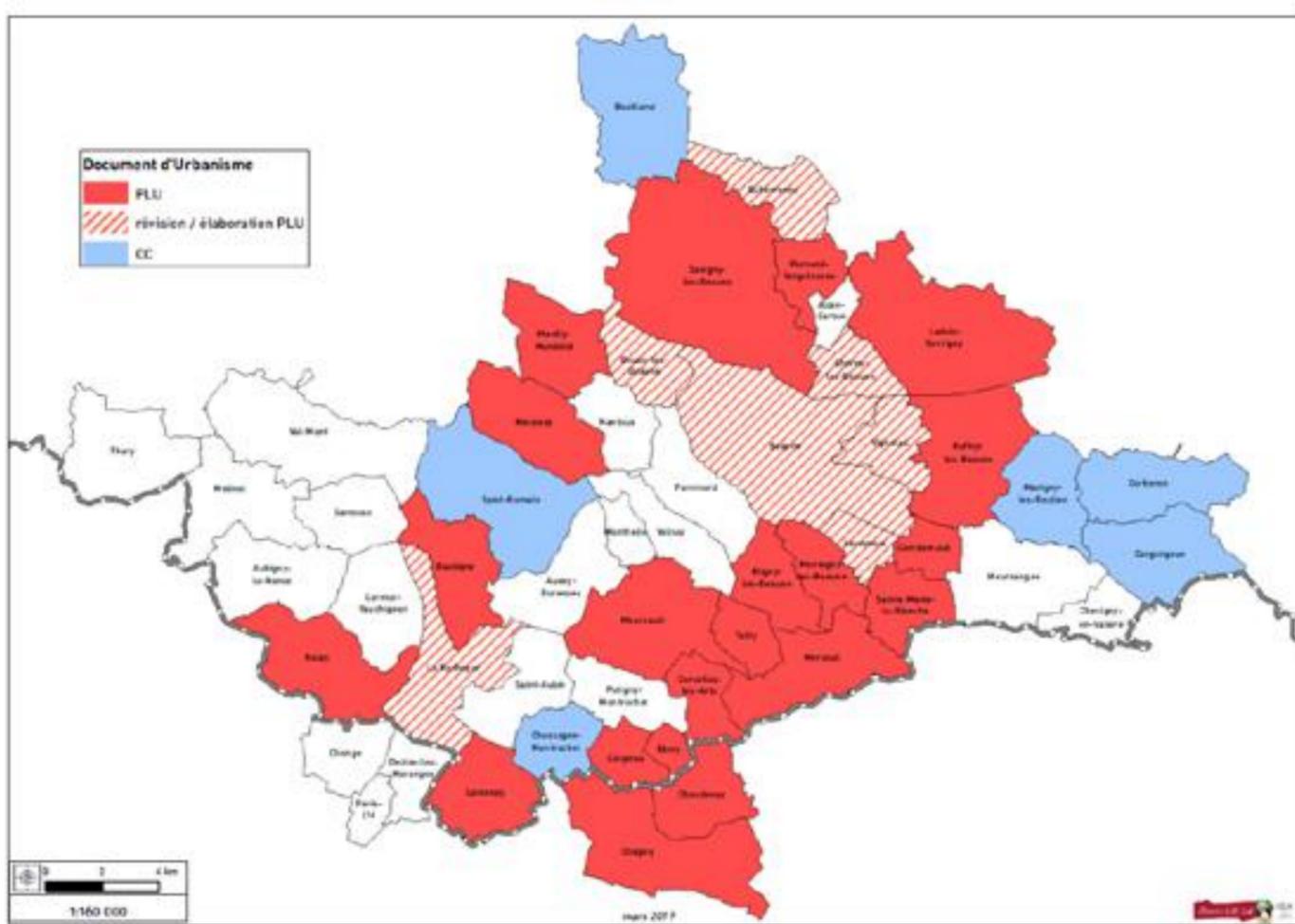


## Suivi des documents d'urbanisme :

La Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans l'élaboration de leur différents documents d'urbanisme et émet un avis sur le projet d'arrêté.

En **2018**, le service urbanisme a ainsi suivi l'élaboration de **7** projets d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et d'une quinzaine de procédures d'évolution des PLU ou cartes communales dont **7** révisions générales.

La Communauté d'Agglomération a également participé aux ateliers organisés pour l'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



## SCOT : démarrage des études de révision :

Le territoire de l'agglomération est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) depuis **2014**.

Le SCOT regroupe plusieurs intercommunalités qui élaborent, ensemble, un projet de territoire à l'échelle de leur bassin de vie.

Le SCOT fixe des orientations en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...qui devront être traduites dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales)

Il doit respecter les principes du développement durable : équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; respect de l'environnement.

Les études relatives à la mise en révision du SCOT ont démarré afin de couvrir le nouveau périmètre qui regroupe désormais la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD et la nouvelle Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes de NUIITS-SAINT-GEORGES, de GEVREY-CHAMBERTIN et du SUD DIJONNAIS.



Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

**Un passage de 78 communes (66 000 habitants) à 109 communes (83 000 habitants).**

Un groupement de prestataires spécialisés (urbanistes, juristes, communicants) a été recruté afin d'accompagner les élus dans ce travail.

L'année **2019** permettra de mettre à jour le diagnostic, de redéfinir les orientations et d'adapter les règles en conséquence.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte du SCOT poursuit l'accompagnement technique des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. Des avis sont émis régulièrement afin de s'assurer de la compatibilité avec le SCOT.

## UNESCO:

Le service Urbanisme ainsi que le Syndicat Mixte ont participé, tout au long de l'année **2018**, aux différentes instances de gestion du site des Climats.



## Transport et Mobilité:

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en **2007**. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre **2009**.

Depuis **2014**, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Le Plan Global de Déplacement a été approuvé par le Conseil Communautaire en **2013**. Il se décline en **19** actions consacrées à la circulation et au stationnement (**5** actions), au covoiturage (**2** actions), au vélo (**3** actions) et à la marche (**3** actions).



### Le Schéma Directeur d'Accessibilité :

La Communauté d'Agglomération a validé en **2016** la programmation pour la mise en accessibilité de son réseau de bus pour la période **2017-2019**. Elle concerne les véhicules, les points d'arrêts et les supports de communication. Cette programmation répond aux attentes de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Le SDA AD'AP doit être élaboré par chaque autorité organisatrice de transports (la Région, la CABCS et l'opérateur SNCF) pour définir les modalités de mise en accessibilité des différents modes de transports. Même si ce schéma s'adresse en premier lieu aux personnes handicapées et à l'ensemble des personnes à mobilité réduite, que ce soit permanent ou temporaire, l'objectif est que les transports soient accessibles à tous, et notamment aux seniors dont le nombre est en croissance sur les territoires ruraux du département.

Sur le territoire de la CABCS, le SDA est programmé sur trois années, de **2017 à 2019**.

Après étude et validation de la mise en conformité, chaque point d'arrêt peut prétendre à un fond de concours de **7 500** euros maximum de la part de la CABCS.

Le bilan est de 213 à la fin du programme en **2018**, nous pouvons relever **32** projets non commencés, **28** projets en cours (travaux avancés et/ou fonds de concours en attente de versement), et **3** projets terminés.

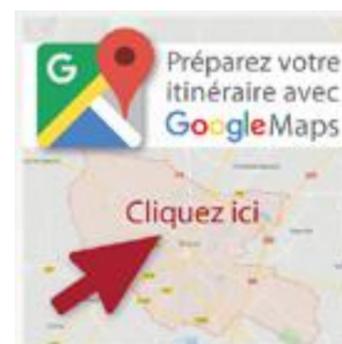
### Les transports urbains :

Le nouveau réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril **2016** et la nouvelle offre de transport en commun est effective depuis le 1er septembre **2016**.

Le réseau se compose de :

- 5 lignes urbaines
- 5 lignes interurbaines
- 4 services de transport à la demande zonale pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière.

Au cours de l'année **2018**, des adaptations ont été réalisées sur le réseau de transports urbains pour s'adapter à de nouveaux besoins : la ligne **5** a été modifiée pour répondre à la desserte des classes CLIS de l'école élémentaire Champagne Saint Nicolas, et des améliorations ont été apportées à la desserte de la ZAC des portes de Beaune.



Les données Côte & Bus ont été intégrées à Google Maps, permettant une amélioration significative de la visibilité du réseau auprès, notamment, des occasionnels. Ce déploiement ne concerne que les lignes urbaines. Il sera étendu aux lignes interurbaines en **2019**.



Des «flash codes» ont été mis en place sur tous les points d'arrêts pour faciliter l'information des usagers en temps réel sur le parcours des bus, les éventuels retards, ...



Une nouvelle agence d'accueil Côte & bus a ouvert ses portes en gare SNCF de Beaune. On peut y acheter des tickets ou renouveler un abonnement. Elle propose aussi bien de l'information aux usagers habituels qu'aux clients de passage (touristes, séminaires, ...).



## Les transports scolaires :

En complément du réseau urbain, **60** circuits primaires et secondaires desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics assurés par deux prestataires : TRANSARC et TRANSMONTAGNE.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin **2015**, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée **2016**. Les tarifs sont restés inchangés en **2018** :

- **30** euros pour le 1er enfant
- **20** euros pour le 2e enfant
- **15** euros pour le troisième enfant
- Gratuité au-delà.

Plus de **3 000** cartes scolaires ont ainsi été éditées en **2018**.

Le retour à la semaine de **4** jours a été effectif en septembre **2018** pour toutes les écoles élémentaires de la CABCS. Celle-ci a nécessité la mise en place de moyens supplémentaires, car l'enchaînement des circuits primaires et secondaires a parfois été remis en cause et notamment sur :

- Pernand Vergelesses et Aloxe-Corton : nouveau service mis en place
- Bouze et Bouilland : dessertes améliorées
- Savigny-lès-Beaune : **1** véhicule supplémentaire le soir
- Corberon, Meursanges et Merceuil : **3** véhicules supplémentaires
- Nolay : sortie du collège avancée à **16h** pour éviter la mise à disposition de moyens supplémentaires.





# Les Actions environnementales

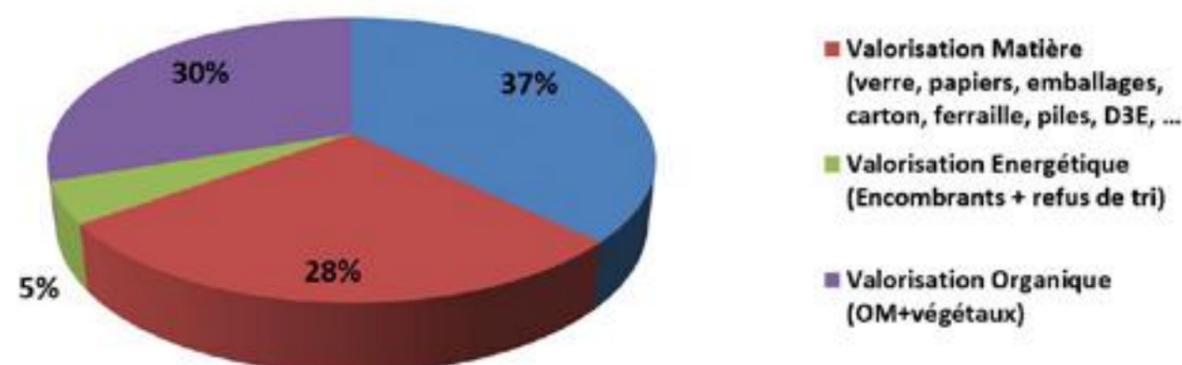
# Les déchets :

La Communauté d'Agglomération est compétente pour le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur **46** communes de son territoire. La compétence Traitement auparavant confiée au Syndicat Mixte du Sud-Ouest de la Côte d'Or (SMSOCO), a été transférée depuis le 1er janvier **2018**, au SMET 71 permettant ainsi de faire traiter nos ordures ménagères à CHAGNY.

## Répartition des déchets :

### REPARTITION DES TONNAGES 2018

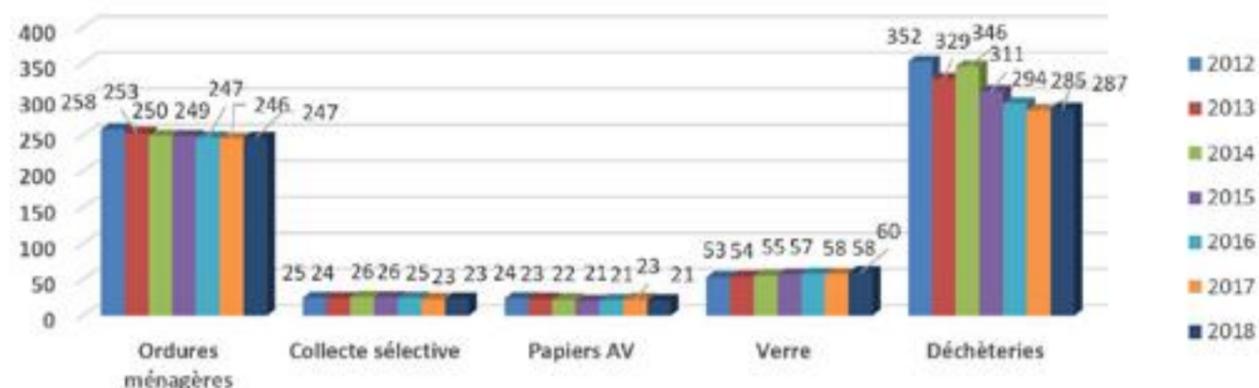
suivant les exutoires



Suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries, en **2013**, à Savigny-lès-Beaune, **2015** à Travoisy et **2017** pour Meursault et Nolay, les tonnages ont largement baissé. Pour les autres matières, on constate une relative stabilité avec une légère augmentation pour les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre.

### Evolution des performances entre 2012 à 2018

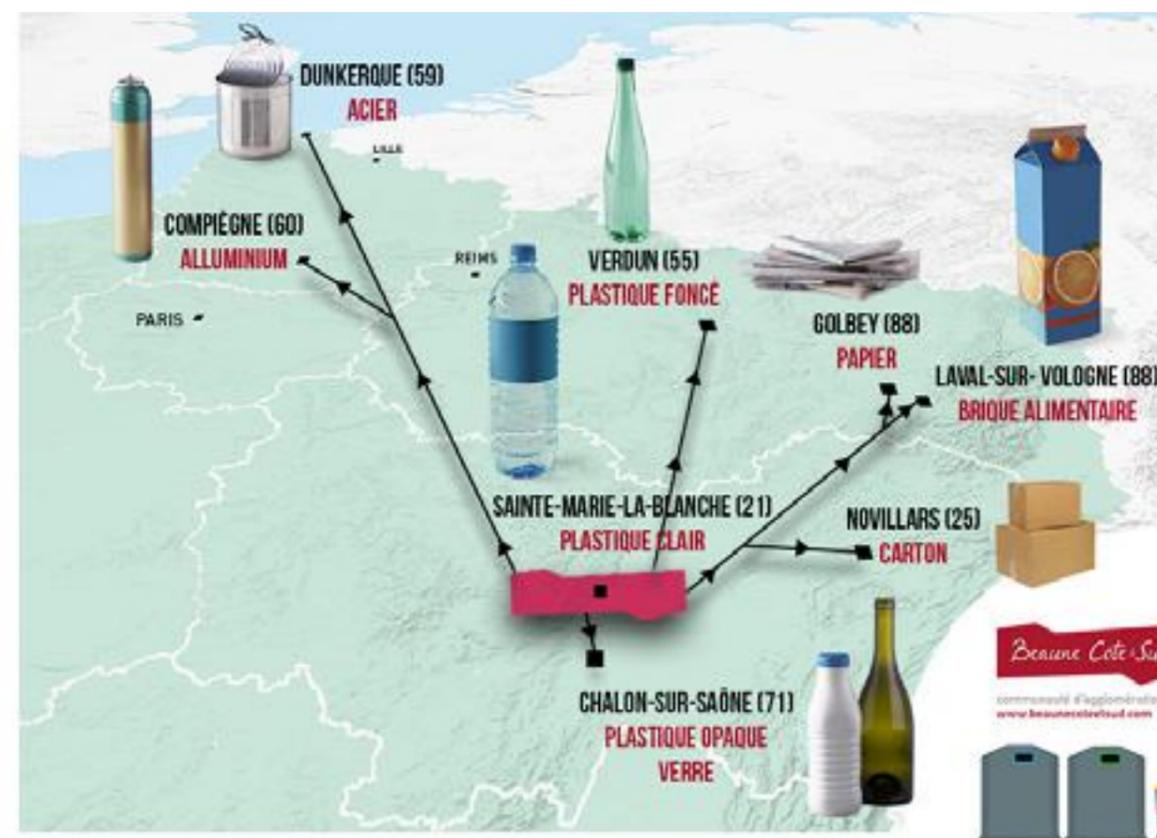
(kg/hab)



## Devenir des déchets :

Depuis le 1er janvier **2018**, les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-méthanisation ECOCEA gérée par le SMET71 (**11 222** tonnes en **2018**), auparavant traités à Vic-de-Chassenay, à **85** km, les déchets de la Communauté d'Agglomération ne sont aujourd'hui plus transportés que sur **23** km pour aller à **CHAGNY**.

Les Déchets Non Recyclables des déchèteries ainsi que les refus de tri sont valorisés dans l'usine de l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) (**2 056** tonnes en **2018**).



Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (**1 057** tonnes en **2018**). Une grande partie de nos emballages sont recyclés en Bourgogne Franche-Comté notamment les plastiques avec le PET Clair, recyclé par l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la-Blanche (21) et le PEhd à l'usine MBP de Chalon-sur-Saône (71) ainsi que les cartons, qui sont recyclés par la papeterie GemDoub de Novillars (25). Les briques alimentaires sont recyclés dans les Vosges, l'aluminium et l'acier dans les Hauts de France.

Les papiers collectés en apport volontaire, sont stockés au centre de tri de l'entreprise Bourgogne recyclage avant d'être acheminés à la papeterie Norske Skog à Golbey (88) (**957** tonnes en **2018**).

Le verre, collecté en apport volontaire, est recyclé à l'usine de VERALLIA de Chalon sur Saône -71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (**2 747** tonnes en **2018**).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E collectés sur les 4 déchèteries du territoire (Meursault, Savigny-lès-Beaune, Nolay et Tavoisy) sont recyclés dans diverses usines en France (**2 845** tonnes en **2018**).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à Alleriot (71) (**3 409** tonnes en **2018**), les déchets dangereux (**121** tonnes en **2018**) sont dépollués et valorisés à Longvic (21) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à Bligny-lès-Beaune (21) (**4 065** tonnes en **2018**).

## Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2018) :

La Communauté d'Agglomération s'est engagée, en **2012**, dans un programme de prévention des ordures ménagères et assimilés (PLPOMA) contractualisé avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Le programme d'actions, varié, a été mis en place, afin de réduire les OMA, composées des ordures ménagères et des collectes sélectives (emballages ménagers recyclables, verre, papiers). Des actions menées par la collectivité ont été poursuivies sur l'année **2018** afin de faire un bilan de la prévention des déchets sur **5** ans.

### En 2018 les actions phares étaient :

#### 1. Sensibilisation des publics

- **346** scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
- **2 000** personnes sensibilisées grâce aux stands en déchèteries, pendant les manifestations comme la Fête de l'Environnement, le Village de la Réparation, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.
- **45** personnes sensibilisées lors de la Semaine Européenne du Développement Durable – mai/juin **2018**.
- **24** Familles « Zéro gaspi – Zéro Déchet » - **60** personnes sensibilisées lors du défi soutenu par le Conseil Départemental de la Côte d'Or. **5** ateliers et **2** visites de structure en lien avec le défi. Une soirée de lancement et une soirée de clôture.

#### 2. Eco-Exemplarité de la Collectivité

- Accompagnement à la mise en place d'espace de tri dans les cimetières dans **2** communes (NOLAY et SANTOSSE).
- **18** associations, **4** établissements scolaires, **4** communes et **5** services communautaires ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables pour l'organisation de
- **33** manifestations.

#### 3. Promotion du compostage individuel et collectif

- **243** foyers individuels se sont dotés de composteur
- **27** composteurs pour les foyers individuels ont été échangés
- **4** sites de compostage collectif installés en pied d'immeuble
- **2** établissements de restauration scolaire ont installé un site de compostage
- **2** entreprises ont installé un site de compostage pour leur établissement.
- **2** sessions gratuites de broyage de végétaux pour les particuliers en avril à la déchèterie de MEURSAULT et de TRAVOISY.

#### 4. Etude relative aux « gros producteurs » des biodéchets

- L'Objectifs de l'étude était d'identifier les producteurs de biodéchets au-delà de **10** tonnes / an ainsi que les actions de prévention des biodéchets existantes et celles à mettre en place conformément à la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte, de **2015**.

L'étude a ainsi permis d'identifier **277** producteurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, **49** comme « gros producteurs » et **25** établissements dépassent le seuil des **10** tonnes /an qui représente environ **700** tonnes de biodéchets par an. Ces gros producteurs sont les grandes et moyennes surfaces (**6** établissements), les établissements médicaux-sociaux (**6** établissements), les établissements scolaires (**6** établissements) et les restaurants collectifs et traditionnels (**7** établissements).

La phase de test s'est déroulée sur **15** jours avec **10** établissements volontaires dont **1** restaurant gastronomique, **2** restaurants traditionnels, **1** chaîne de restauration, **1** grande et moyenne surface, **1** hôtel – restaurant, **1** établissement scolaire, **1** hôpital et **3** établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette opération pilote a permis d'évaluer la production de déchets alimentaires par les établissements et au terme des **15** jours de test, ce sont **3,3** tonnes de biodéchets qui ont été produites.

Pour clôturer cette étude, une réunion d'information a été réalisée avec les gros producteurs pour présenter l'ensemble des résultats, rappeler la réglementation, présentation des actions de prévention qui existent et celles qui pourraient être mise en place.

#### 5. Lutte contre le gaspillage alimentaire

- **2** restaurants se sont engagés dans l'opération Gourmet Bag afin de mettre en place le kit de communication de sensibilisation des clients au gaspillage alimentaire et de proposer de rapporter les restes de repas,
- **1** atelier cuisiner autrement lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets – novembre **2018**.

#### 6. Promotion des alternatives aux produits dangereux

- **1** Exposition « Sauvages des rues – Belles et Rebelles » du CPIE Pays de Bourgogne lors de la Semaine Européenne du Développement Durable – mai/juin **2018**.

#### 7. Promotion du réemploi et du don

- **1** Village de la réparation en partenariat avec le CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) pour sensibiliser à la réparation des objets et au réemploi des objets et matières.



### Evolution des tonnages liés au PLP et aux actions poursuivies entre 2012 et 2018 :

Entre **2012** et **2018**, la part d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a diminué de **4%** par habitant et le ratio global d'OMA collecté a diminué de **2%** par habitant, cela est dû à la collecte du verre sur le territoire qui a fortement augmenté : **+ 7** Kg / habitant / an.

Au global, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA), avec les déchèteries, a baissé de **10 %** sur le territoire durant cette période.

## Programme de rénovation des déchèteries :

Après la construction de la nouvelle déchèterie de Ruffey-lès-Beaune (Travoisy), ouverte en juillet **2015**, des travaux de mise aux normes des déchèteries de Meursault et Nolay ont été réalisés en 2016 suite à des non-conformités relevées lors des contrôles périodiques obligatoires pour les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces deux déchèteries sont malgré tout, trop petites et vieillissantes, c'est pourquoi, un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) a été recruté en **2017** afin de réaliser une étude pour rénover et agrandir ces deux sites. L'étude a permis de définir le programme de travaux et recruter un Maître d'Œuvre, en vue de préparer les demandes d'autorisations (permis de construire/enregistrement ICPE) ainsi que la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

## Redevance spéciale :

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Depuis **2012**, le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Depuis **2013**, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

## Opérations de communication :

### 1. Sensibilisation des enfants dans les écoles :

Les deux ambassadeurs du tri réalisent, entre autres, de nombreuses animations scolaires, avec en **2018**, **636** élèves sensibilisés sur tout le territoire dans le cadre des interventions scolaires et dans les structures périscolaires.

La 6e édition du prix Défi Vert lors des 24H de BEAUNE a permis de récompenser les trois meilleures équipes qui ont conçu leurs décors (vélo et stand) de manière écologique et ont fait preuve de respect de l'environnement pendant toute la durée de la compétition.

### 2. Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les actions correctives se sont poursuivies avec la rencontre de **185** personnes suite aux refus de leur bac jaune lors de la collecte, elles ont ainsi pu être sensibilisées sur le coût des erreurs de tri. Du porte à porte a également été réalisé, en partenariat avec les bailleurs et le service médiation de la Ville de BEAUNE qui a permis de rencontrer **50** personnes.

Les ambassadeurs du tri sont également intervenus lors des manifestations comme le Printemps des Blanches Fleurs ou encore les Festivités de la Vente des Vins pour animer un stand et mettre en place le tri sur la manifestation.

Le service a également contribué à la réussite de la 3e édition de la Fête de l'Environnement, organisée conjointement avec les services de l'Agglomération (Urbanisme, Milieux Naturels, Transports, eau-assainissement) qui a permis d'accueillir plus de **1 500** personnes à la Chapelle Ziem et Place Carnot, le **6** octobre **2018**.



## Perspectives 2019 :

### 1. Programme de rénovation des déchèteries de Meursault et Nolay :

- Les études vont donc se poursuivre en **2019** avec ensuite les demandes d'autorisation (ICPE et permis de construire) avant de recruter les entreprises pour réaliser les travaux, courant **2020**.

### 2. Prévention des déchets :

- Elaboration du PLPDMA : mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA, réalisation du diagnostic, réflexion sur les actions à mettre en place avec l'aide des groupes de travail thématiques pour une validation du programme d'ici fin **2019**.

- Relance des marchés pour la fourniture de composteurs individuels, collectifs ainsi que l'accompagnement à la mise en place, la relance et au suivi des sites de compostage collectif.

- Organisation de la 2nde Edition du Défi Familles Zéro Gaspi Zéro Déchet sur le territoire de la CABCS (**24** foyers).

### 3. Programme d'animations et de communication :

- de nombreuses animations seront proposées pour les Semaines du Compostage de proximité : « Tous au compost ! » en avril,

- Campagnes de communication, en février sur les dépôts sauvage, en avril sur le thème du zéro phyto et en novembre sur le recyclage,

- Portes ouvertes du Centre de tri et du Centre Infinéo pour découvrir le tri et le recyclage sur notre territoire, le samedi **15** juin pour la Semaine du Développement Durable,

- Le Village de la réparation intégré à l'organisation de la Fête de l'Environnement en octobre

- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre.



## L'eau potable :

### Démarrage du nouveau contrat de Délégation de Service Public

Depuis le 1er janvier **2018**, la Communauté d'Agglomération a confié la gestion de l'eau potable de **39** communes du territoire à VEOLIA EAU via un unique contrat d'affermage. Ce contrat a été établi pour une durée de **12** ans.

Il intègre également la construction d'une nouvelle station de traitement de l'eau potable sur des forages jusqu'alors inutilisés (Beaune Sud 1 au cœur de la ZAC des Portes de Beaune). Cette station permettra de renforcer l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire.

Cette station sera opérationnelle pour l'été **2019**.

Ces travaux font partie intégrante du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable validé par le Conseil communautaire de juin **2013** qui vise à garantir la sécurité de l'alimentation, tant en qualité qu'en quantité.



### Chiffres Clefs:

Linéaire  
de réseau : **668,8 KM**

Nombre de  
branchements : **20770**

Volume produit : **4 636 522 m<sup>3</sup>**    Nombres de  
Volume vendu : **3 238 807 m<sup>3</sup>**    captages : **37**



**La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants.  
En 2018, les principales opérations ont été conduites à :**

- **Beaune** : Rue du Moulin Perpreuil, renouvellement de **165** ml de canalisation.
- **Beaune** : Route de Challanges, renouvellement de canalisation AEP sur **200** ml.
- **Bligny Les Beaune** : Rue des Vignes rouges, reprise de **15** branchements AEP.
- **Dezize-lès-Maranges** : Renouvellement de la canalisation en sortie du réservoir de Borgy, **250** ml.
- **Chagny** : Renouvellement Chemin sur les champs (Zone d'Activités), **55** ml
- **Chagny** : Impasse Marguerite de Vienne, **83** ml
- **Chagny** : Impasse du pont de Bouzeron : **76** ml
- **Chagny** : Renouvellement du réseau dans le cadre de travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage : rue de Beaune, **189** ml et rue Jean Jaurès (partie 1), **90** ml
- **Chagny** : Rue du Vallon, **297** ml
- **Chagny** : Rue des Creusottes (fin de la Zone Industrielle), **115** ml
- **Chagny** : Rue des Champagnes, renouvellement réseau en amiante ciment, **498** ml
- **Chassagne Montrachet** : Secteur Place de l'Europe, renouvellement réseau et branchements sur **140** ml.
- **Chevigny en Valière** : Rue de la Chapelle, **353** ml
- **Chorey les Beaune** : Renouvellement réseau rue Gauffre, rue des Pinguets et rue des Moutots sur **235** ml
- **Corberon** : Renouvellement réseau rue Perthuis Carlot , **132** ml
- **Corgengoux** : Hameau de Grosbois (3ème tranche), **306** ml
- **Corpeau** : Rue Truchot, renouvellement réseau, **125** ml
- **Ladoix Serrigny**: Hameau de Buisson, renouvellement de la conduite sur **730** ml + reprise de **58** branchements AEP
- **Ladoix Serrigny**: Avenue de la Plante de l'Orme, reprise de **21** branchements AEP
- **Levernois** : Renouvellement réseau rue du Moulin, **217** ml
- **Merceuil** : Rue du Bourg, Rue des Marronnières, Renouvellement AEP sur **490** ml
- **Meursault** : Rue de Montmeix, Rue du Pontot, renouvellement réseau sur **100** ml
- **Monthelie**: Mise en place d'un débitmètre sur captage d'alimentation dans le cadre de la procédure de DUP
- **Nantoux** : Rue de Largillat, **56** ml
- **Nantoux** : Grande Rue, **45** ml
- **Nantoux** : Extension sous Route Départementale avant travaux de voirie, **83** ml
- **Paris L'Hôpital** : Rue du Lavoir, renouvellement par forage sur **200** ml.
- **Pommard** : Rue des Poutures, renouvellement réseau et branchements sur **170** ml.
- **Ruffey les Beaune** : Renouvellement réseau sur **40** ml hameau de Varennes

- **Santenay** : Renouvellement réseau d'eau potable sur **710** ml Rue des Sources et Grande Rue. Renouvellement réseau d'eaux brutes sur **630** ml Avenue des Sources.
  - **Sainte Marie La Blanche** : Renouvellement réseau secteur Laforest sur 405 ml.
  - **Savigny-les-Beaune** : Isolation phonique du local surpresseur alimentant réservoir.
  - **Tailly** : Rue des Eaux, renouvellement réseau sur **450** ml.
- Soit un total d'environ 5 km de réseaux renouvelés (soit 1% du linéaire total)**



### Bilan relatif à la protection des captages

Au 31 décembre 2018, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération :

- 24 bénéficient d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettant de mettre en œuvre une protection contre les pollutions accidentelles (+4 DUP depuis 2017).
- 13 ont une procédure en cours dont 3 sont dans l'attente d'une transmission imminente de l'arrêté préfectoral (DUP).



## Perspectives 2019 :

- **BEAUNE** : Eté 2019, Mise en route de la station de traitement du champ captant Beaune Sud 1
- **CHAGNY** : Construction d'une station de traitement des pesticides à Chagny : lancement du marché de travaux.
- Poursuite de la démarche « Bassin d'Alimentation de Captage » pour assurer une protection des captages de Chagny, Beaune, et Santenay
- **Le programme 2019 de renouvellement des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :**
  - **Aubigny la Ronce** : renouvellement du réseau sur-pressé sur la partie basse du hameau de la Chassagne, **470 ml**
  - **Beaune** : interconnexions des hameaux de Gigny et Challanges sur le réseau ville de Beaune, renouvellement des branchements rue de Brully.
  - **Beaune** : Route de Varennes, Renouvellement branchements
  - **Bligny-Les-Beaune** : Programme de simplification hydraulique secteur rue de Montby. Renouvellement réseau Rue du Stand.
  - **Chagny** : renouvellement du réseau chemin des Champagnes, **780 ml**
  - **Chagny** : renouvellement du réseau au lieu-dit des Maladières (écluses)
  - **Bouilland** : renouvellement de branchements rue de la Lume
  - **Chassagne-Montrachet** : Renouvellement réseau rue du Chêne, rue du Parterre
  - **Chevigny en Valière** : renouvellement réseau rue de Mercey
  - **Chorey-Les-Beaune** : rue Alexandre Tollot, renouvellement réseau.
  - **Corgengoux** : Hameau de Grosbois, renouvellement réseau.
  - **Cormot-Vauchignon** : renouvellement du réseau sous RD sortie réservoir sur **310 ml**
  - **Corpeau** : Rue des Pingulières, renouvellement réseau
  - **Dezize-Les-Maranges** : Rue Maupoil, renouvellement **375 ml** de réseau et **35** branchements
  - **Ladoix Serrigny** : renouvellement réseau route de Chorey
  - **La Rochepot** : Poursuite du renouvellement de canalisation sous RD, **650 ml** et **35** branchements
  - **Merceuil** : hameau de Corcelotte, renouvellement réseau ;
  - **Meursanges** : renouvellement réseau rue de l'Eglise
  - **Meursault** : Rue Sudot
  - **Montagny les Beaune** : lancement d'un programme de renouvellement du réseau hameau du Poil
  - **Monthelie** : Chloration sur la Source du Mont Milan
  - **Nantoux** : Rue des Bidaudes, **120 ml**
  - **Nolay / SMEMAC** : interconnexion réseau sur **900 ml** environ route de Change
  - **Nolay** : renouvellement branchements place Carnot
  - **Santenay** : Forage sous voie SNCF eaux brutes et eaux traitées Avenue des Sources.
  - **Thury** : Maillage de la rue de Chaverteau et renouvellement de la route de Molinot, **390 ml**
  - **Vignoles** : Secteur rues Eglise et Colombier, renouvellement réseau.
  - **Protection des sources** : En Raffin (Bouilland), captage Meursault, Coyot et Cul de Pré (Nolay), Pré Blondot (Pommard), Saint-Jean (Santenay)

## Assainissement collectif :

### Chiffres Clefs:

Linéaire  
de réseau : **450 km**

Nombre de  
branchements : **16 752**

Nombre de  
Stations : **21**

### Faits marquants :

- **Beaune** : poursuite du projet de bassins

L'année **2018** a été une année de transition avec le recrutement du futur maître d'œuvre pour la création des futurs BSR (Bassins de Stockage-Restitution des eaux usées) ainsi que de l'entreprise chargée des travaux préalables à l'utilisation du terrain acquis par la Communauté d'Agglomération.

- **Meursault** : Réalisation de la phase **2018** du programme pluriannuel de travaux sur les réseaux d'assainissement : Renouvellement du réseau assainissement en fonte **250 mm** et **200 mm** rue Sudot et sur la RD 973 sur une longueur de **600 ml**
- **Nolay** : Lancement de la première phase travaux suite à l'étude diagnostique du réseau assainissement (marché notifié en décembre **2018**, janv **2019** démarrage travaux)
  - Chemisage réseau EU avenue de la liberté, **300 ml**
  - Renouvellement réseau eu route d'Autun et lotissement Belin, **340 ml**

**La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2018, les principales opérations ont été conduites à :**

- **Beaune** : Rue des Blanches Fleurs, Renouvellement réseau et branchements sur **40 ml**. Création d'un nouveau poste de relèvement pour pallier aux dysfonctionnements récurrents du réseau EU.

- **Beaune** : Poursuite des travaux de lutte contre les ECP (Eaux Claires Parasites), chemisage structurant de **650 ml** de réseaux et interventions ponctuelles.
- **Chagny** : Renouvellement des réseaux EU rue de Beaune et rue Jean Jaurès, dans le cadre de la DMO, **183 ml**
- **Chassagne-Montrachet** : Secteur Place de l'Europe, renouvellement de **140 ml** de réseau.
- **Santenay** : Phase **2** des travaux suite à l'étude diagnostique sur le secteur Sources, les rues de Lavau, Petite Rue et Grande Rue. **1640 ml** de réseaux renouvelés et **1000 ml** de réseaux réhabilités par chemisage structurant.
- **Volnay** : Suppression des DO provisoires créés au moment de la réalisation du réseau EU séparatif.

### Perspectives 2019 :

- **Beaune** : Engagement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la définition des futurs bassins en vue des premières consultations en **2020**.
- **Bouilland et Morteuil** : Mise en place de dégrilleurs (préconisations pour une meilleure exploitation des ouvrages).

- **Corpeau-Chassagne Montrachet** : Poursuite du programme pluriannuel de travaux d'assainissement (**3 tranches de 2018 à 2020**).

-Tranche **2018** sur CORPEAU estimée à **200 000 euros HT**: **350 ml** rue de la Montagne, chemisage de **260 ml** rue du Meix Grapin, réhabilitation rue des Crays (techniques sans tranchées)

- **Ladoix-Serrigny et Chorey-lès-Beaune** : lancement de la phase **2019** du programme de réhabilitation de regards pour lutter contre les eaux claires parasites dans le réseau.

- **Meursault** : Lancement de la phase **2019** du programme pluriannuel de travaux : **5 tranches de 2016 à 2020** :

-Tranche **2019** estimée à **420 000 euros HT** : Renouvellement **500 ml** Rue Sudot (2ème phase)

- **Nolay** : Lancement de la phase **2019** du programme pluriannuel de travaux d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à **320 000 euros HT**.

- **Meloisey** : démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration

- **Outre les communes précédemment citées**, le programme **2019** de renouvellement des réseaux prévoit également d'intervenir sur les communes suivantes :

- **Chagny** : Renouvellement du réseau route de Chalon, pour dévoiement tuilerie, **125 ml**
- **Chagny** : Création d'un réseau EU, rue de la Mollepierre en périmètre éloigné des captages de Chagny, **190 ml**
- **Beaune** : Poursuite de la lutte contre les eaux claires parasites (chemisages).
- **Savigny-lès-Beaune** : Avenue du Général Leclerc, réhabilitation de réseau par chemisage.
- **Bligny-lès-Beaune** : Rue du Stand, réhabilitation de regards (lutte contre les ECP).



## Assainissement non collectifs

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ **3000** installations

### a) Contrôle des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

Contrôles de Conception et implantation : **46**  
Contrôles de bonne exécution : **33** dont **13** Réhabilitations  
Diagnostics de vente immobilière : **69** dont **19** conformes

### b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

262 CONTROLES REPARTIS SUR 16 COMMUNES DU TERRITOIRE :

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| - AUBIGNY LA RONCE    | - MEURSAULT          |
| - CHAGNY              | - MOLINOT            |
| - CHEVIGNY EN VALIERE | - NOLAY              |
| - CORBERON            | - PARIS L'HOPITAL    |
| - CORGENGOUX          | - SANTOSSE           |
| - CORPEAU             | - SAVIGNY LES BEAUNE |
| - MARIGNY LES REULLEE | - THURY              |
| - MEURSANGES          | - VAL-MONT           |

Installations ne présentant pas de non conformités : **94**

Installations non conformes avec un délai de réhabilitation en cas de vente : **97**

Installations non conformes présentant un risque sanitaire : délai de réhabilitation de 4 ans : **45**

Installations non conformes pour absence d'installations : travaux dans les meilleurs délais : **26**

**TOTAL INSTALLATIONS : 262**

## Perspectives 2019

Contrôle de bon fonctionnement sur les communes de la Côte et sur MEURSANGES et CORGENGOUX.

Finalisation des zonages de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.  
Réalisation des zonages CORMOT-VAUCHIGNON et CHAGNY.



## Milieux Naturels - Rivières :

La compétence « aménagement des berges et entretien des rivières » du ressort de la Communauté d'Agglomération a été confiée aux syndicats de rivières présents sur son territoire.

### • Entretien du lit et de la végétation rivulaire

Les travaux d'entretien des cours d'eau réalisés par les deux syndicats de rivière présents sur le territoire de la CABCS ont pour objectifs d'améliorer les conditions d'écoulement de l'eau en préservant au maximum la diversité du milieu (lit, berges, faciès d'écoulement, végétation), ainsi que de gérer la végétation rivulaire de manière à ce qu'elle remplisse l'ensemble de ses fonctions : stabilisation des berges, diversité biologique, intérêt paysager ...

Durant l'année **2018** les travaux ont consisté principalement en l'abattage sélectif des arbres et l'évacuation des embâcles pouvant perturber l'écoulement normal de l'eau dans les secteurs urbanisés.

### • Gestion des dépôts alluvionnaires

Des alluvions d'importance variable ont tendance à s'accumuler dans les zones de compétence moindre du courant, principalement au droit d'ouvrages hydrauliques (pont, vannage ...). Ces atterrissements peuvent provoquer une augmentation ponctuelle de la lame d'eau favorisant les débordements et peuvent engendrer des impacts dommageables sur les biens et les personnes. Des travaux de gestion des dépôts sédimentaires par curage ou scarification ont été effectués par le Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune sur les communes d'Auxey-Duresses, Saint-Romain, Sainte-Marie-la-Blanche, Meursault, Nolay et par le Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise Lauve et Rhoin sur les communes de Ladoix-Serrigny et de Beaune.

### • Lancement de l'étude de faisabilité pour la réintégration de la Bouzaise en traversée de Beaune.

Objectifs Restauration et valorisation de la Bouzaise et valorisation touristique du cadre de vie  
COPIL de lancement DECEMBRE **2018** – rendu prévisionnel **2019**

- Etude de faisabilité hydro écologique (en synergie avec le projet de la Cité des vins)
- Etude topographique
- Etude sociologique
- AMOa

Prestataire : ARTELIA Ville et transport Dijon

Financements : **50%** Agence de l'Eau RMC ; **30%** Conseil Régional

Bourgogne Franche Comté ; **20%** SMABLR et CABS

### • Restauration de la continuité écologique au droit de l'ancien Moulin d'Aignay PHASE 2

Démantèlement du vannage et confortement du radier, mise en place d'une passerelle aux normes publiques, dévasement du bief, plantation d'arbustes, ajustement des descentes aménagées pour l'abreuvement du bétail.

GAINS : **1 700** ml d'écoulements libres retrouvés, le libre passage des poissons et des sédiments, sécurisation du site (passerelle aux normes publiques).

Financements : **50%** AERMC ; **30%** CRBFC ; **20%** SMABLR.

### • Restauration de la continuité écologique au droit du vannage orphelin de Combertault (aval)

Démantèlement du vannage, mise en place d'une passerelle aux normes publiques, pose de **20** souches.

GAINS : **150** ml d'écoulements libres retrouvés, le libre passage des poissons et des sédiments, la diversification des habitats aquatiques sur **150** ml, la sécurisation du site.

Financements : **50%** AERMC ; **30%** CRBFC ; **20%** SMABLR

### • Simplification de la gestion du vannage de Combertault (amont)

GAINS : simplification et sécurisation de la gestion hydraulique de l'ouvrage (éviter les accumulations d'embâcles en période de crue), pérenniser la libre circulation des poissons et des sédiments au droit de cet ouvrage, diversifier les habitats aquatiques. Financements : **50%** AERMC ; **30%** CRBFC ; **20%** SMABLR

### • Valorisation du projet Restauration du fonctionnement naturel de la ZH du Rau à Corgengoux

Inauguration avec élus, partenaires institutionnels, école maternelle de Corgengoux.

Plaquette de communication et pose de **2** panneaux pédagogiques

Financements : **50%** AERMC ; **30%** CRBFC ; **20%** SMABLR

## Milieux Naturels - Natura 2000 :

En 2018, les actions amorcées en 2017 et prévues au DOCOB ont été poursuivies.

### • Programme d'études scientifiques

Afin de poursuivre le programme d'études scientifiques, un suivi des couples de Circaète Jean-le-blanc a été réalisé dans le but de localiser les nids et de les protéger d'éventuels coupes forestières. Cette étude permettait également de faire le point sur l'état de la population de ce rapace à l'échelle de la ZPS.

### • Contractualisation

Sur le volet contractualisation, plusieurs projets de contrats Natura 2000 forestiers et restauration de milieux ouverts ont vu le jour. Il a été discuté la possibilité de mettre en place des îlots de sénescence sur les communes de Bouilland, Arcenant et Thorey-sur-Ouche. La concrétisation de ces contrats est prévue pour 2019. A Beaune, un projet ambitieux de restauration de deux entités de pelouses calcaires a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation et de préfiguration dans le but d'anticiper les travaux nécessaires à la restauration de ces milieux. La phase de réalisation est prévue pour 2019.

Les MAEC contractualisées en 2016 et 2017 ont fait l'objet d'un suivi auprès des agriculteurs et du service instructeur des dossiers à la DDT.

### • Gestion de Territoire

De manière plus ponctuelle et sporadique, le vaste territoire de la ZPS nécessite une veille des différents projets (aménagement, urbanisme, gestion forestière, ...). Certains de ces projets sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Dans ce cadre, le service Milieux Naturels intervient alors en appui pour fournir au pétitionnaire les informations nécessaires à la bonne évaluation de son projet (information sur les enjeux, formulation de recommandations, ...). En 2018, plus de 10 porteurs de projets ont sollicité l'appui technique du service. Cinq autres projets ont fait l'objet d'une concertation plus approfondie dans le but d'aboutir à une conciliation entre les acteurs. Une dizaine d'autres affaires ont également été traitées.

Par ailleurs, les projets d'extension des parcs éoliens existants ont demandé une attention particulière.

### • Communication

Enfin, sur le volet communication, un DOCOB grand public a été imprimé et le site internet mis à jour au gré des actualités. Dans un objectif d'information et de sensibilisation, 15 Maires des 85 communes de la ZPS ont été rencontrés afin de leur présenter le site Natura 2000, les enjeux et objectifs. Ces rencontres permettaient également de prendre plus finement connaissance du territoire et connaître les éventuels projets communaux.



## Milieux Naturels - Etangs d'Or :

Sur le Parc des Etangs d'Or, l'année **2018** a été ponctuée d'animations «nature» et scolaires. Ces animations ont eu pour but de sensibiliser le public à la préservation et à la gestion de nos espaces en fonction des thématiques de biodiversité.

Les Etangs d'Or ont accueilli des événements sportifs tels que des enduros de la Carpe, une manche du championnat de France, la Quinzaine de la Truite sur l'étang Bienvenue et un Cani Cross qui a vu le jour et a attiré un grand nombre de participants.

Concernant la gestion du site, diverses actions ont été conduites :

- suivi des populations d'oiseaux et de poissons.
- alevinages sur l'ensemble des plans d'eau selon leurs vocations piscicoles
- mise en place d'un troupeau de moutons rustiques « solognot » sur le site. Le but étant d'entretenir de façon différenciée les espaces verts du Parc.

Pour **2019**, il est prévu de finir l'aménagement des chemins et sentiers peu carrossables, réaliser des plantations en ceinture de plans d'eau ainsi que de prévoir la vidange de certains plans d'eau si les conditions météorologiques le permettent.



## Milieux Naturels - Montagny :

Le diagnostic complet du site de **30** hectares de la zone naturelle a été réalisé, ce qui permet d'avoir une connaissance fine des deux plans d'eau et de leur environnement.

Des aménagements sont prévus sur l'entrée du parking de la baignade de Montagny, notamment par l'installation de deux portails pour limiter encore plus les accès non autorisés, surtout en période de fermeture de Beaune Côté Plage.

Le service « milieux naturels », en partenariat avec les associations locales participe à la gestion et à l'entretien adapté de ce site périurbain.



## Milieux Naturels - Bassins d'Alimentation de captage d'eau:

Une étude est en cours afin de délimiter les bassins d'alimentation de source sur Chagny, Santenay et Beaune et ainsi définir leur vulnérabilité.

L'étude se poursuivra en **2019** afin de définir des actions de prévention dans un but de maîtriser la qualité de la ressource.

## Milieux Naturels - Entretien différencié des espaces

La Communauté d'Agglomération de BEAUNE via un Accord Cadre entretient ces espaces verts et naturels de façon raisonnée... (sans produits phytosanitaire, avec des fauches tardives, en réalisant des actions contre les espèces indésirables...)

En **2019**, cet Accord Cadre sera remis à jour et relancé pour plusieurs années.

## Les actions au bénéfice de la cohésion sociale



# L'Enfance :

## Nombre de sites :

30 structures périscolaires habilitées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) dont 32 sites de restauration périscolaire et 34 accueils périscolaires (matin et soir) avec une amplitude d'ouverture au public entre 7h30 et 18h30

Jusqu'à 12 accueils extrascolaires différents proposés pendant les périodes de vacances

9 accueils extrascolaires ouverts les mercredis après-midi de janvier à juillet et toute la journée de septembre à décembre.

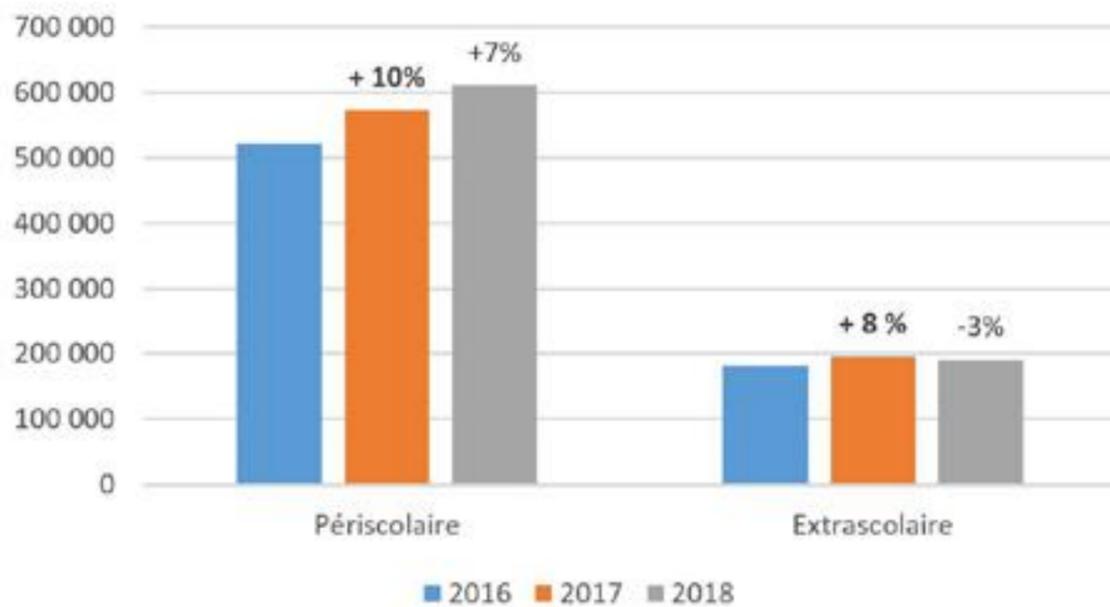
## Nombre de repas et de goûters :

Total annuel des repas = 290 700 (+ 3 %) dont 266 220 repas périscolaires et 24 480 repas extrascolaires

Total annuel des goûters = 130 236 (+ 6.8 %) dont 107 349 goûters périscolaires et 22 887 goûters extrascolaires.

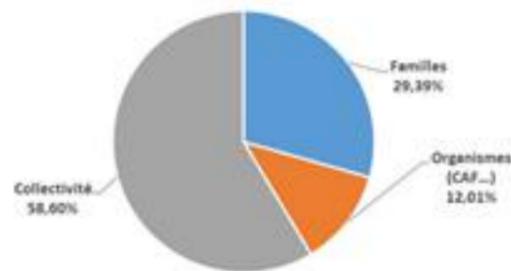
## Nombre d'heures-enfants :

Evolution nombre d'heure enfants

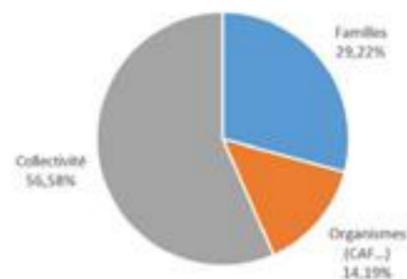


## La répartition du coût de la prestation :

Répartition du financement du service Enfance 2017



Répartition financement service Enfance CA 2018



Part des familles = stable  
Hausse de la part des partenaires financiers (CAF, ...), entraînant une réduction de la part de la collectivité.



# La Petite Enfance :

## Les Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) :

Les 3 Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) répartis sur le territoire et leurs 6 animatrices reçoivent les parents afin de les informer sur les différents modes de garde. Le REPAM est également un lieu d'écoute, d'information et de conseils à destination des assistantes maternelles. Les animatrices organisent aussi des temps d'animation collective pour les enfants accompagnés des professionnels ou des parents.

Elles sont également en charge de la préparation des dossiers en vue de l'accueil des enfants dans les différentes structures collectives (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant). En 2018, 414 dossiers ont ainsi été présentés lors d'une des 4 commissions d'admissions programmées.

47 % des dossiers présentés ont connus une suite favorable dans ce cadre. Les parents qui n'ont pas eu accès à ce mode d'accueil ont été suivis et accompagnés en vue de trouver une solution alternative compatible avec leurs besoins et contraintes.

## Répartition des assistantes maternelles par secteur :

Secteur	Assistantes maternelles agréées	Assistantes maternelles en activité
Sud-Ouest	139	124
Centre-Est	119	115
Nord	104	96
Total	362	345



## Focus éveil et motricité :

Ces séances d'éveil corporel à la motricité sont assurées par une éducatrice sportive de la Direction Enfance, accompagnée, selon les interventions, d'animatrices de REPAM, d'assistantes maternelles et/ou de professionnels des structures Petite Enfance.

Ce dispositif, mis en place depuis **2015**, permet la découverte d'une activité physique chez l'enfant de **8 mois à 3 ans** en s'adaptant à son développement psycho moteur dans un environnement sécurisé.

La séance dure environ **30 minutes** et pendant celle-ci l'enfant pourra développer ses habiletés motrices en s'intégrant dans un groupe et en écoutant les consignes énoncées par les encadrants. Le but premier de ces ateliers étant bien évidemment de découvrir, explorer de nouvelles sensations en marchant, courant, sautant ....

Les sites d'activités proposés se trouvent aussi bien au sein des établissements d'accueil de la Petite Enfance, qu'au sein des relais d'assistantes maternelles ou dans des salles d'activités délocalisées (école de CORPEAU, complexes sportifs de MEURSAULT, Jean Desangle, Forum des Sports à BEAUNE, ...) et, parfois même, sur des sites extérieurs comme le parc du Château de VIGNOLES.

En **2018**, **138** ateliers ont été organisés en matinée et **12** en soirée (à l'occasion de rencontres parents/enfants par exemple).

Le nombre moyen de participants est de **16** enfants par atelier.

## Ateliers multimédia –périscolaire

### Enfance:

Depuis la rentrée **2018**, la Direction Enfance propose, dans le cadre du périscolaire, des ateliers multimédia. Ils sont organisés par Jean-Pierre Carnet, enseignant à l'école des beaux-arts de BEAUNE, pour les enfants inscrits dans les structures périscolaires.

Deux fois par semaine (mardi, jeudi après l'école ou mercredi matin) une dizaine de structures (une centaine d'enfants) a bénéficié de ces activités artistiques. Quelques exemples : réalisations de courts-métrages aux Échaliers, à Peupliers, à Chagny, un travail sur le jeu de la perspective en photo et le portrait à VOLNAY, la photo à SAVIGNY les BEAUNE, ...

Les animateurs sont également concernés et des sessions de deux rendez-vous (jeudis) ont permis à une vingtaine d'agents de se familiariser avec le matériel acquis ces dernières années. Des sessions qui leur permettent ensuite d'emprunter le matériel et d'entreprendre des activités multimédia avec les groupes d'enfants dont ils ont la responsabilité.

Au programme de cette année, la vidéo, l'animation (stop motion), le court-métrage, le montage vidéo, la photographie numérique, la réalisation d'expositions.

Ces ateliers sont une occasion de découvrir et d'utiliser le matériel mis à disposition des structures : iPad, caméra (prêt de l'école des Beaux-Arts), appareils photos numériques, ordinateur dédié à l'image, imprimante photo et vidéoprojecteur.

Un blog pour découvrir la production des différents ateliers :  
<http://enfancecomdagglobeaune.blogspot.fr>



## Focus - Le Bio nettoyage :

- Dispositif innovant permettant de concilier les soucis d'économie, de développement durable et de préservation de la santé du public accueilli et du personnel, en assurant une démarche plus qualitative de nettoyage des locaux.
- Démarche de prévention des risques reposant sur l'association d'équipements plus performants, de méthodes de travail plus efficaces (pré-imprégnation de microfibras) et plus respectueuses des personnes (utilisation de produits écolabellisés).

Au 31 décembre **2018**, tous les sites Petite Enfance sont équipés pour le bio nettoyage, ainsi que **9** sites Enfance. **10** autres sites (Enfance) seront équipés en **2019** et le Delta en **2020**.

## Focus - La Cabotte :



Ancienne halte-garderie, accueillant au départ **12** enfants, l'établissement est devenu un multi-accueil de **28** places (auxquelles viennent s'ajouter **4** places d'urgence) qui a rouvert ses portes à l'été **2018** après une année de travaux pendant laquelle les enfants ont été accueillis dans les locaux de l'école maternelle des Blanchés-Fleurs à BEAUNE.

Salles d'activités colorées, espaces de repos et de repas créés ou réaménagés, cuisine et biberonnerie équipées d'un matériel professionnel et adapté, espace ludique extérieur, tout a été mis en place pour que cet établissement et toute l'équipe puisse accueillir – du lundi au vendredi, en centre-ville- la centaine d'enfants inscrits et leurs parents.





Les étudiants de la classe préparatoire aux écoles supérieures d'arts, lors de leurs remises de diplômes - Promotion 2018-2019

## Le Conservatoire :

Etablissement d'enseignement artistique spécialisé.

Spécialités enseignées : musique et danse

Un des 5 établissements de la Côte d'Or classé par le Ministère de la Culture.

Etablissement inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département de la Côte d'or.



## Chiffres Clefs :

**25** Enseignants  
titulaires des diplômes pédagogiques  
(Certificat d'aptitude ou diplôme d'Etat)

**470** élèves | **92** danseurs classiques et contemporains  
**372** musiciens

**93%** viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)

**7%** hors Communauté d'Agglomération

## Les publics

### Actions pédagogiques :

- \*les propres élèves
- \*les enfants du cycle éveil-découvertes (de 5 à 8 ans) / atelier hebdomadaire
- \*La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle)
- \*ensembles amateurs (big-bang, chorales, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal)
- \*le public empêché (enfants handicapés)
- \*les enfants des crèches et du secteur petite enfance

### Actions culturelles :

- \*concert d'artistes professionnels invités
- \*Les master-class avec artistes invités (musique ou danse)
- \* les auditions-concert d'élèves
- \* Les animations en maison de retraite
- \* Les animations dans le relais assistance maternelles

### Les partenariats :

- \*théâtre municipal de Beaune
- \*Ecole des Beaux-arts de Beaune
- \*Ecole de musique de Meursault et Ecole de musique de Chagny
- \*Municipalités de la Communauté d'Agglomération (Nolay, Chagny, Savigny, Vignoles...)

### Dynamique actuelle :

- \*renforcement du département pédagogique Musiques actuelles amplifiées
- \*adaptation des cursus à la demande des usagers
- \* réflexion naissante sur les publics empêchés (malades, troubles dys, handicapés)
- \* amplification du rayonnement territorial des actions



## L'Ecole des Beaux-Arts :



La classe préparatoire

Chiffres Clefs :

**25** élèves | **121** candidats | **72** à la 1ère session  
**49** à la 2ème session

Au cours de l'année, plusieurs workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique. À l'occasion du travail qu'ils ont engagé avec les étudiants de l'année préparatoire, les intervenants présentent au public des cours de pratiques amateurs, leur travail et parcours personnel à travers des discussions.

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre l'école des beaux-arts et la Maison Veuve Ambal, 21 étudiants ont participé à un concours d'habillage de bouteilles qui a donné lieu à une remise de prix.

Le forum de rencontre des anciens élèves s'est tenu le 16 février 2019. Il s'est poursuivi par une présentation des travaux des élèves dans le cadre de la semaine « portes ouvertes », du 18 au 22 février 2019. Les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des beaux-arts de Beaune, en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.



## • Cours de pratiques amateurs

Chiffres Clefs :

**132** enfants

de 5 à 17 ans -répartis dans 13 ateliers différents sur 3 sites :

BEAUNE - CHAGNY - Annexe Lorraine.

**102** adultes

inscrits dans les 7 ateliers de l'école

**25** stages

portant sur les arts plastiques, la terre-céramique, le volume, multimédia, photographie, gravure, aquarelle, sérigraphie sont programmés pour l'année 2018-2019, pendant les vacances scolaires à destination d'un public enfants, ados et adultes. Sur les deux premiers trimestres, 121 personnes ont bénéficié de cet enseignement.

Cette année, le thème fédérateur de tous les ateliers, enfants-Ados-Adultes est « déambulation ». L'exposition de fin d'année, se déroulera du 5 au 21 Juin 2019, Salle Tourlière de la Porte Marie de Bourgogne.

## Atelier de création multimédia

L'atelier continue à se développer à travers le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud. En effet, l'animatrice a déjà encadré 7 ateliers sur les communes de Savigny -les-Beaune, Corpeau, Ladoix-Serrigny, Meursanges, Corberon, Vignoles et Chaudenay entre janvier et mars 2019. Elle en animera 4 autres entre les mois d'avril et juillet 2019 sur les communes de Chagny, Pernand-Vergelesses, Nolay et Meursault.

## Perspective 2019-2020

Les actions menées en 2018-2019 seront reconduites l'année prochaine pour les cours de pratiques amateurs avec définition d'un nouveau thème de travail commun.

L'effectif de la classe préparatoire pour septembre 2019 est en cours de recrutement. Actuellement 76 candidats se sont positionnés sur la première session de recrutement qui se tiendra début avril 2019. Une deuxième session prévue fin juin viendra compléter l'effectif pour atteindre un quota de 26 nouveaux étudiants.

De nouveaux ateliers multimédia seront proposés aux communes de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.



# Les Équipements Sportifs

## Principaux travaux réalisés :

- Rénovation Toiture DOJO Forum des sports + VMC, Huisseries et Isolation = **300k euros**
- Eclairage Hall et Modification Eclairage Terrain Foot entraînement Centre Sportif Meursault = **40k euros**
- Lancement du projet de création du terrain Synthétique du Stade Guigone de Salins = **700k euros**
- Lancement du projet de passage à la technologie LED de l'éclairage des salles Omnisports M.BON, J.DESANGLE et St NICOLAS = **130k euros**
- Réseau de caméra vidéosurveillance au Complexe M.BON = **12K euros**



**50 000h**  
de présences de sportifs par an sur les équipements communautaires

Un public large et varié : les établissements scolaires, les associations sportives locales, les collectivités...

**90** % des membres des associations sportives, résidentes des équipements sportifs de l'Agglomération, sont issus des 53 communes du territoire.

**4** équipements. Actuellement, la Communauté d'Agglomération assure la gestion de 4 équipements (3 sont situés à Beaune et 1 à Meursault). (Par ailleurs, l'Agglomération est aussi représentée dans la gestion du COSEC de CHAGNY (71) mais celui-ci demeure bien de propriété communale.)



Evolution du coût du service



## Perspective 2019-2020

Pour **2019**, ce sont environ **600k €** qui serviront à divers travaux tels que :

- le sols sportifs du FORUM,
- l'arrosage intégré à J. DESANGLE,
- les travaux d'accessibilité et la réfection à MEURSAULT,

Ainsi qu'aux études préliminaires des grands chantiers qui permettront de doter le territoire d'un réseau d'équipements adaptés à l'accueil des sportifs.

A noter que le budget de fonctionnement **2019** voit l'intégration de dépenses sur l'antenne GUIGONE liées à la mise en place du nouveau terrain Synthétique à partir de l'été.

Avec la construction de **2** équipements neufs au Nord et au Sud de l'Agglomération, les projets programmés sur les prochaines années sont la piste d'athlétisme, la base nautique et la réhabilitation globale du complexe Jean DESANGLE.



# Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud  
14 rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 Beaune Cedex  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)